



## Conseil général

**Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,**  
du mercredi 22 mai 2024, à 19.30 heures,  
à la salle du Tribunal, Avenue de la Gare 33

### Présidence:

**M. Nicolas Genoud, Président** – Le Centre

### Membres du Bureau:

**Mme Ana Rita Domingues Afonso, Vice-présidente** – UO+PS

**M. Serge Bochud, scrutateur** – UO+PS

**M. Julien Berthoud, scrutateur suppléant** – PLR

**Mme Adeline Pilloud, scrutatrice** – UDC-PAI

**M. Cédric Pilloud, scrutateur en chef** – UDC-PAI

**M. Sébastien Rüegg, scrutateur** – Le Centre

### Membres du Conseil général présents (44/50):

Balmat Cyril, Berthoud Julien, Berthoud Olivier, Birbaum (-Bays) Sandra, Bochud Serge, Burgy Frank, Chaperon Anne-Lise, Chaperon Laurence, Chillier Pierre Yves, Colliard Ronald, Colliard (-Dévaud) Véronique, Della Marianna Gabriele, Demierre Hubert, Domingues Antonio Luis, Domingues Afonso Ana Rita, Dubrit Anouchka, Genoud Anthony, Genoud Isabelle, Genoud Mehdi, Genoud Nathalie, Genoud Nicolas, Genoud Patricia, Glauser Valérie, Huwiler Alexandre, Iriarte Colette, Jamain Daniel, Lamercy Jérôme, Lambert Aurélien, Liaudat Karin, Meyer Carine, Meyer Raymond, Millasson Alicia, Pauchard Matthieu, Pilloud Adeline, Pilloud Cédric, Pilloud Valentin, Pires Morgan, Pittet José, Rüegg Sébastien, Saudan Charles, Schaller Cédric, Sonney Christian, Vial Philippe, Volery Jérôme.

### Membres du Conseil général excusés (6/50):

Mme Inès Huwiler et MM. Jérémie Favre, Rudy Liaudat, Denis Rohrbasser, Pierre Alain Saudan, Pierrot Vallélian.

### Conseil communal (8/9):

**M. Charles Ducrot, Syndic**, en charge de l'administration, du personnel, de la population, des élections et des votations, des relations publiques et institutionnelles, des cultes et des religions

**M. Thierry Bavaud, Vice-syndic**, en charge de l'énergie, de l'environnement, des forêts

**M. Roland Mesot, Conseiller communal**, en charge de l'aménagement du territoire et des constructions

**M. Daniel Figini, Conseiller communal**, en charge des affaires sociales, de la santé, des générations, de l'intégration et de la cohésion sociale

**Mme Chantal Honegger, Conseillère communale**, en charge du feu, de l'ordre public, des affaires militaires, de la protection de la population, de l'agriculture et du tourisme

**Mme Nicole Tille, Conseillère communale**, en charge de la formation, de la culture et des loisirs

**M. Jérôme Allaman, Conseiller communal**, en charge des finances, de l'économie et de l'industrie, de l'artisanat et du commerce

**M. François Pilloud, Conseiller communal**, en charge des travaux, des routes, des transports et des télécommunications, de la gestion des déchets, du cimetière et des funérailles

### Membres du Conseil communal excusés (1/9):

**M. Daniel Maillard, Conseiller communal**, en charge des bâtiments, du sport, de l'économie alpestre

### Rédaction du procès-verbal:

**Mme Nathalie Defferrard Crausaz**, secrétaire du Conseil général



# Séance du Conseil général du 22 mai 2024

## Ouverture de la séance

A 19h30, **le Président, M. Nicolas Genoud**, ouvre la quinzième séance ordinaire de la législature 2021-2026 et salue les membres du Conseil communal et du Conseil général, les collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale, le public et les représentant-e-s de la presse.

**Le Président.** En préambule, vous avez constaté que les cartons de vote ont été mis à votre disposition sur les chaises. Je vous invite à vérifier que vous êtes en possession d'un carton de chaque couleur. J'invite donc toutes celles et tous ceux qui n'en auraient pas à se manifester. Ce soir, au vu du programme, nous n'avons pas prévu de pause.

Conformément à l'article 30 alinéa 1 de la Loi sur les communes (ci-après: LCo) et à l'article 8 du Règlement du Conseil général (ci-après: RCG), il est constaté que la séance a été convoquée selon les dispositions en vigueur.

**Le Président.** C'est avec plaisir que j'ouvre cette quinzième séance ordinaire de la législature 2021-2026! La convocation du 8 mai 2024, contenant l'ordre du jour de la présente séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. Elle a été publiée dans la Feuille Officielle n°20 et dans l'édition du Messenger du 10 mai 2024. Les membres du Conseil général ont reçu le procès-verbal provisoire de la séance du 20 mars 2024, les deux Messages relatifs à la présente séance, le fascicule des comptes 2023, le Rapport succinct de l'organe de révision, le Rapport de gestion 2023, le Rapport final du Conseil communal sur la Proposition n°4 de M. Morgan Pires, ainsi que les rôles des propositions et des questions mis à jour.

Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'art. 31 al. 1 du RCG, les personnes empêchées s'excusent auprès du Président ou du secrétariat communal non auprès d'un collègue. À défaut, la personne sera considérée comme absente.

Se sont excusés ce soir M. Daniel Maillard, Conseiller communal, nos collègues Mme Inès Huwiler et MM. Jérémie Favre, Rudy Liaudat, Denis Rohrbasser, Pierre Alain Saudan, Pierrot Vallélian.

## Appel

**M. Cédric Pilloud, scrutateur en chef, pour le Bureau**, procède à l'appel.

Présents:	44
Excusés:	6
Absent:	0

**Le Président.** Avec 44 membres présents, nous pouvons délibérer valablement. La majorité des voix est à 23.

## Ordre du jour

**Le Président.** Avez-vous des remarques sur le tractanda?

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

L'ordre du jour de la présente séance est, par conséquent, celui par lequel les membres ont été convoqués. Je vous fais grâce de sa lecture.

1. Procès-verbal n°15 de la séance du 20 mars 2024 – Approbation;
2. Election du ou de la Président-e du Conseil général, pour la période 2024-2025;
3. Election du ou de la Vice-président-e du Conseil général, pour la période 2024-2025;
4. Election éventuelle d'un membre au Bureau et/ou d'un-e scrutateur-trice suppléant-e, consécutive à l'élection du Vice-Président;
5. Election d'un membre à la Commission Tourisme 4 saisons, en remplacement de M. Rudy



6. Liaudat, démissionnaire;  
Désignation du nouvel organe de révision des comptes communaux – Exercices 2024 à 2026, mandat renouvelable – Décision;
7. Message n°72 – Comptes de la Commune de Châtel-St-Denis – Exercice 2023:  
Volet A: Présentation des comptes;  
Rapport succinct de l'organe de révision sur l'exercice 2023 des comptes communaux – Présentation;  
Volet B: Liste globale des crédits supplémentaires du compte de résultats – Approbation;  
Comptes de la Ville de Châtel-St-Denis de l'exercice 2023 – Approbation;
8. Rapport de gestion 2023 – Présentation;
9. Message n°73a – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Evacuation des eaux – Le Gottau – Déviation et remplacement de collecteurs d'eaux claires – Crédit d'engagement de 300 000 francs – Approbation;  
Message n°73b – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Le Gottau – Déviation, remplacement et pose de nouvelles conduites – Crédit d'engagement de 285 000 francs – Approbation  
Message n°73c – Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Evacuation des eaux – Le Gottau – Déviation et remplacement d'un collecteur d'eaux usées – Crédit d'engagement de 50 000 francs – Approbation
10. Rapport final relatif à la Proposition n°4 de M. Morgan Pires (UDC-PAI) demandant au Conseil communal de demander de mettre sur pied une action de soutien économique à la population et au commerce local – Décision;
11. Divers.  
- Eventuelles réponses aux questions laissées en suspens.

## 35 **Communications du Président**

36 **Le Président.** Le Bureau n'a pas d'informations particulières à vous transmettre:

37 **Mutation au sein du Conseil général.** À ce jour nous sommes heureux de n'avoir reçu aucune  
38 démission de notre assemblée. Que cela continue!

39 **Décompte des voix.** En ce qui concerne le décompte des voix, en cas d'unanimité évidente et sur  
40 constat du Bureau, j'annoncerai directement le résultat, sans attendre le décompte des voix. C'est  
41 pourquoi pour tout vote, je vous demande d'afficher ostensiblement votre carton. La feuille  
42 récapitulative des votes recensera le résultat du vote pour avoir une preuve écrite.

43 **Le Président.** En vertu du règlement du Conseil général, je vous rappelle que les médias autorisés  
44 peuvent effectuer des prises de son ou d'images et assurer leur retransmission, mais doivent en  
45 informer préalablement le Président. N'ayant pas été contacté, il n'y a donc pas de prise de son ou  
46 d'image

47 Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est enregistrée conformément aux  
48 dispositions légales. Lorsque que vous prenez la parole, et je vous y encourage, je vous remercie  
49 d'annoncer si vous intervenez à titre personnel ou nom de votre groupe et naturellement de tenir  
50 des propos au ton approprié et respectueux. Les textes des interventions doivent être remis à notre  
51 secrétaire, Mme Nathalie Defferrard Crausaz, au terme de la séance ou par voie électronique, au  
52 format Word, et dans les plus brefs délais.

53 Deux micros se trouvent auprès des scrutateurs et je vous encourage fortement à les utiliser afin  
54 que nous puissions vous comprendre. Nous vous prions de les faire circuler parmi vous. Avant de  
55 vous exprimer, veuillez attendre le microphone, l'allumer et parler lentement. Je prie enfin le public  
56 de rester assis durant toute la séance. Il n'y aura pas de pause ce soir.

## 57 **Représentations du Président**

58 **Le Président.** Depuis le 20 mars 2024, j'ai eu l'honneur de représenter le Conseil général à deux  
59 reprises:

- Le 20 avril, j'ai eu la fierté d'organiser la sortie du Conseil général. Accompagné de plusieurs membres du Conseil communal, du Conseil général, ainsi que de plusieurs Chefs de service, nous avons eu l'opportunité de suivre une visite guidée du Palais fédéral. Moment d'émotion, de partage et d'histoire, conduit et raconté par Mme Isabelle Chassot, Conseillère aux Etats. La suite de la journée s'est poursuivie par la visite de la Cave Guillod, à Praz. Au menu: dégustations de plusieurs vins, petit apéro dinatoire et sans oublier le dessert; le fameux gâteau du Vully! En début d'après-midi une visite guidée de la ville de Morat, de ses monuments chargés d'histoire et de ses remparts, nous permit de digérer plus facilement notre



68 petite pause de midi. Pour terminer cette journée, un succulent souper nous attendait, aux  
69 Dotzes Bar, à la patinoire des Paccots. J'adresse mes félicitations et mes remerciements à tout  
70 le personnel de cet établissement pour l'accueil qui nous a été réservé.  
71 C'est en fin soirée qu'une journée chargée d'émotion, bien rythmée s'achève et restera à  
72 jamais gravée dans ma mémoire.

73 - Le 17 mai, je me suis rendu à l'inauguration de la Châteloise. C'est en 2009 que la Commune  
74 a acquis le bâtiment qui appartenait à l'Institut St-François de Sâles. La Châteloise s'intègre  
75 parfaitement dans le paysage local notamment avec sa couleur brune qui rappelle les tuiles  
76 des toits des maisons voisines. Magnifique outil de travail remis à neuf et au goût du jour pour  
77 permettre d'accueillir environ 170 enfants pour le repas de midi et 180 en fin d'après-midi.  
78 Comme de coutume, les discours se sont succédé lors de cette inauguration, mais je garderai  
79 en mémoire la sympathique chanson interprétée par les petites têtes blondes de l'AES et en  
80 plus, avec une chorégraphie. Autre moment d'émotion, « L'Alléluia » interprété par deux jeunes  
81 filles, une au piano et une au micro!

## 82 Hommage aux défunts

83 **Le Président.** Ce soir, j'ai une pensée particulière envers toutes les personnes qui ont été  
84 touchées par un deuil dans leur famille ou dans leur entourage. Soyons heureux d'avoir pu  
85 partager un moment de leur vie et, pour les honorer, je demande à l'assemblée de se lever pour  
86 observer une minute de silence.

87 *Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.*

## 88 **1. Procès-verbal n°15 de la séance du 20 mars 2024 – Approbation:**

89 **Le Président.** Nous allons approuver le procès-verbal n°15 du 20 mars 2024. Avez-vous des  
90 remarques ou autres corrections à propos de ce procès-verbal?

91 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** Ceci n'est pas une correction à  
92 apporter au procès-verbal, cependant la Commission financière regrette profondément la forme et  
93 surtout le ton employés lors du dernier Conseil général à son encontre. Cela nous a paru grevé la  
94 collaboration et la communication et nous aimerions revenir à des échanges courtois et  
95 respectueux. La Commission financière émet seulement un avis qui tient parfois compte de  
96 considérations personnelles ou partisans et qui reflète également le ressenti d'une partie de la  
97 population de notre Commune. Tout en restant au plus près de ses convictions, j'encourage  
98 chacun de nous à faire un effort pour œuvrer en respectant les avis et les positions d'autrui.

99 **Le Président.** Mme C. Meyer, je vous remercie pour vos remarques. La parole n'étant plus  
100 demandée, la discussion est close.

101 Nous allons procéder au vote. Le Bureau vous propose de simplifier le décompte des voix. En  
102 effet, pour cet objet, nous décomptons uniquement les oppositions et les abstentions. Merci de  
103 rendre votre carton aussi visible que possible pour les scrutateurs et scrutatrices, afin d'éviter des  
104 erreurs dans le décompte. Sans carton, le vote sera considéré comme nul.

### 105 Vote

106 **À l'unanimité des 44 membres présents, ledit procès-verbal est accepté.**

107 **Le Président.** Je remercie Mme Nathalie Defferrard Crausaz pour sa rédaction.

## 108 **2. Election du ou de la Président-e du Conseil général 2024-2025:**

109 **Le Président.** Je cède tout d'abord la parole à la Cheffe du groupe UO+PS, Mme Carine Meyer,  
110 pour qu'elle nous présente son ou sa candidat-e.

111 **Mme Carine Meyer, Cheffe du groupe UO+PS.** Le groupe UO+PS propose Mme Ana Rita  
112 Domingues Afonso, actuelle Vice-présidente au poste de Présidente du Conseil général pour la  
113 période 2024-2025.



114 **Le Président.** Je remercie Mme Meyer. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole?

115 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

116 **Le Président.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir.  
117 Selon l'article 46 al. 1bis LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo  
118 enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être  
119 le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un souhaite-t-il  
120 s'exprimer?

121 La parole n'étant pas demandée, **le Conseil général proclame élue Mme Ana Rita Domingues Afonso,**  
122 **UO+PS, en tant que Présidente du Conseil général, de 2024 à 2025. Mme Ana Rita Domingues**  
123 **Afonso entrera en fonction le 23 mai 2024.**

124 **Le Président.** Je félicite Mme Ana Rita Domingues Afonso pour son élection et lui souhaite  
125 beaucoup de plaisir dans l'exercice de ses fonctions.

126 *Le Président lui remet les cadeaux usuels. Applaudissements du plénum.*

### 127 **3. Election du ou de la Vice-président·e du Conseil général 2024-2025;**

128 **Le Président.** Je cède la parole au Chef de groupe UDC-PAI, M. Hubert Demierre, pour qu'il nous  
129 présente le ou la candidat·e de sa faction.

130 **M. Hubert Demierre, Chef du groupe UDC-PAI.** Le groupe UDC+PAI a le plaisir de vous  
131 proposer la candidature de M. Frank Burgy, pour le poste de Vice-président 2024-2025.

132 **Le Président.** Je remercie M. H. Demierre. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole?

133 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

134 **Le Président.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir.  
135 Selon l'article 46 al. 1<sup>bis</sup> LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo  
136 enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être  
137 le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un souhaite-t-il  
138 s'exprimer?

139 La parole n'étant pas demandée, **le Conseil général proclame élu M. Frank Burgy, UDC-PAI, en tant**  
140 **que Vice-président du Conseil général pour l'année 2024-2025. M. Frank Burgy entrera en fonction**  
141 **également le 23 mai 2024.**

142 **Le Président.** Je félicite M. Frank Burgy pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans  
143 l'exercice de ses nouvelles fonctions.

144 *Applaudissements du plénum.*

### 145 **4. Election éventuelle d'un membre au Bureau et/ou d'un·e** 146 **scrutateur·trice suppléant·e, consécutive à l'élection du Vice-** 147 **Président;**

148 **Le Président.** Ce point n'a pas besoin d'être traité, puisque l'élection du Vice-président n'engendre  
149 aucune modification dans la composition du Bureau ni ne concerne les scrutateurs suppléants de  
150 la liste UDC-PAI.



151 **5. Election d'un membre à la Commission Tourisme 4 saisons, en**  
152 **remplacement de M. Rudy Liaudat, démissionnaire;**

153 **Le Président.** Je cède à nouveau la parole au représentant du groupe UDC-PAI, M. Hubert  
154 Demierre, pour qu'il nous présente le candidat ou la candidate de sa faction pour remplacer  
155 M. Rudy Liaudat, qui a décidé de remettre ce poste le lundi 18 mars 2024.

156 **M. Hubert Demierre, chef du groupe UDC-PAI.** Le groupe UDC-PAI a le plaisir de vous proposer  
157 la candidature de M. José Pittet, pour le poste laissé vacant à la Commission Tourisme 4 saisons.

158 **Le Président.** Je remercie M. H. Demierre. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole?

159 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

160 **Le Président.** Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de poste à repourvoir.  
161 Selon l'article 46 al. 1<sup>bis</sup> LCo, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo  
162 enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être  
163 le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un souhaite-t-il  
164 s'exprimer?

165 **La parole n'étant pas demandée, le Conseil général proclame élu M. José Pittet, UDC-PAI, en tant que**  
166 **membre de la Commission Tourisme 4 saisons. M. José Pittet entre en fonction, immédiatement.**

167 **Le Président.** Je félicite M. José Pittet pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans  
168 l'exercice de ses nouvelles fonctions.

169 *Applaudissements du plénum.*

170 **6. Désignation du nouvel organe de révision des comptes communaux –**  
171 **Exercices 2024 à 2026, mandat renouvelable – Décision;**

172 **Le Président.** Je cède la parole à la Présidente de la Commission financière, Mme Carine Meyer,  
173 pour qu'elle nous fasse état de sa proposition pour le renouvellement de notre organe de révision  
174 des comptes.

175 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** Conformément au mandat qui lui  
176 est confié, la Commission financière a demandé plusieurs offres pour proposer au Conseil général  
177 un organe de révision externe. Après examen détaillé, nous vous proposons de désigner la société  
178 FidExpert SA à Granges-Paccot. Cette société fiduciaire est au bénéfice des agréments de  
179 contrôle et de surveillance requis par l'Autorité fédérale en qualité d'experts réviseurs. Elle a déjà  
180 effectué des mandats dans plus de 27 communes fribourgeoises, citons par exemple Attalens,  
181 Charmey, St-Aubin ou Romont. Par ailleurs, elle a déjà contrôlé les comptes de notre Commune  
182 entre 2008 et 2013. La Commission financière propose au Conseil général de confier le mandat de  
183 révision des exercices 2024 à 2026 à la société FidExpert SA, à Granges-Paccot.

184 **Le Président.** Je remercie Mme C. Meyer. Quelqu'un souhaite-il prendre la parole?

185 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

186 **Vote**

187 **À l'unanimité des 44 membres présents, le Conseil général décide d'attribuer le mandat de révision**  
188 **des comptes, pour les exercices 2024 à 2026, à la société fiduciaire FidExpert SA Fribourg, Granges-**  
189 **Paccot. Ce mandat est renouvelable.**

190 **Le Président.** Nous invitons le Conseil communal à prendre bonne note de la décision du Conseil  
191 général et à la communiquer à l'entreprise désignée.



192 **7. Message n°72 – Comptes de la Commune de Châtel-St-Denis –**  
193 **Exercice 2023: Volet A: Présentation des comptes;**

194 **Représentant du Conseil communal**

195 **M. Jérôme Allaman, Conseiller communal en charge des Finances.** Nous avons le plaisir de  
196 vous présenter le Message n°72 concernant l'exercice 2023 des comptes communaux. Cette  
197 présentation s'articulera en plusieurs parties:

- 198 1. Adoption et audit  
199 2. Bilan au 31.12.2023  
200 3. Compte de résultats 2023  
201 4. Comptes des investissements 2023  
202 5. Flux de trésorerie  
203 6. Annexes – Indicateurs financiers  
204 7. Synthèse

205 **1. Adoption des comptes et audit**

- 206 ✓ Du 18 au 20 mars 2024: audit par l'organe de révision;  
207 ✓ Mardi 26 mars 2024: adoption des comptes par le Conseil communal;  
208 ✓ Jeudi 28 mars 2024: envoi des comptes à la Commission financière;  
209 ✓ Mercredi 24 avril 2024: présentation des comptes par le Conseil communal à la Commission  
210 financière et Rapport de l'organe de révision.  
211 ✓ Jeudi 16 mai 2024: Préavis de la Commission financière

212 **2. Bilan au 31.12.2023**

213 **Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances.** Le bilan présente la situation  
214 patrimoniale de notre Commune. Il met face-à-face l'actif, regroupant les patrimoines financier et  
215 administratif et le passif, regroupant les capitaux de tiers et propres. Nous avons un total au bilan  
216 de 169 498 000 francs.

217 Pour l'actif, le patrimoine administratif connaît une augmentation importante et s'élève à  
218 21 558 000 francs. Cette augmentation se traduit par les investissements réalisés en 2023  
219 diminués des charges d'amortissements comptabilisés au 31 décembre 2023.

220 Pour le passif, les capitaux de tiers sont les engagements de notre Commune à court terme et à  
221 long terme. Ces engagements ont augmenté de 16 269 000 francs, augmentation des  
222 engagements qui a servi à financer les investissements. Cette augmentation s'explique d'une part  
223 par l'augmentation des emprunts à long terme de 9 135 100 francs et d'autre part, par  
224 l'augmentation des engagements à court terme de 2 495 000 francs et à moyen terme de  
225 4 308 000 francs.

226 Les capitaux propres correspondent à la différence entre l'actif et les capitaux de tiers. On y  
227 retrouve le cumul des excédents de résultats de l'exercice 2023 et des exercices précédents. Les  
228 fonds pour les financements des domaines autofinancés sont également classés sous ce chapitre,  
229 ainsi que la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif.

230 **3. Compte de résultats 2023**

COMPTE DE RESULTATS 2023	
Total des charges:	Fr. 44'424'882.87
Total des revenus:	Fr. 53'126'446.47
Résultat (bénéfice):	Fr. 8'701'563.60
<b>Résultat sans les écritures extra opérationnelles</b>	
- Résultat vente piscine et salle Univers@lle	Fr. 3'983'286.70
- Dissolution réserve réévaluation pour la piscine	Fr. 1'439'313.30
- Dissolution fonds Covid-19	Fr. 1'500'000.00
<b>Résultat sans les écritures extra opérationnelles (bénéfice)</b>	<b>Fr. 1'778'963.60</b>

231



232 **M. Jérôme Allaman, Conseiller communal en charge des Finances.** Pour expliquer ce résultat,  
233 il y a lieu de tenir compte d'un certain nombre d'écritures qu'on qualifie d'extra-opérationnelles,  
234 telles que la vente de la piscine et de la Halle triple (3 983 286 fr. 70), la dissolution de la réserve  
235 de réévaluation pour la piscine puisque nous l'avons vendue (1 439 313 fr. 30) et en même temps,  
236 la dissolution du fonds Covid-19, comme le prévoyait le règlement établi (1 500 000 francs). Tous  
237 ces montants influencent le résultat. Considérant qu'il s'agit d'écritures extra-opérationnelles, le  
238 bénéfice réel s'élève à 1 778 963 fr. 60.

239 **Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances.** Afin de distinguer les différentes  
240 opérations comptables, le résultat est présenté selon trois niveaux:

- 241 1. Le premier niveau du compte de résultats indique le résultat provenant des activités  
242 d'exploitation qui s'élève pour l'exercice 2023 à un bénéfice de 847 950 fr. 06, alors que le  
243 budget prévoyait un déficit de 3 284 520 francs. Ce résultat tient compte des charges de  
244 personnel, des charges des biens et services, des amortissements et des charges de transfert  
245 ainsi que des revenus fiscaux, des taxes, des prélèvements sur les fonds et encore des  
246 revenus de transfert.
- 247 2. le deuxième niveau indique le résultat provenant de l'activité de financements, qui s'élève à un  
248 bénéfice de 5 254 410 fr. 09. Le budget prévoyait aussi un bénéfice de 1 123 590 francs. Outre  
249 les charges d'intérêts ainsi que les revenus des locations ou loyers, ce résultat tient compte,  
250 pour l'exercice 2023, de la vente de la piscine et de la salle Univers@lle pour un montant de  
251 3 983 286 fr. 70.
- 252 3. Le troisième niveau indique le résultat des opérations dites extraordinaires. Il est important de  
253 souligner que, dans ce niveau, est comptabilisé le montant du prélèvement sur la réserve de  
254 réévaluation pour couvrir les amortissements issus de la réévaluation du patrimoine  
255 administratif, réévaluation unique effectué en 2022 au passage du MCH2. Pour l'exercice  
256 2023, le montant prélevé s'élève à 2 599 203 fr. 45, alors que le budget prévoyait un  
257 prélèvement de 1 170 000 francs. Y figure également la dissolution de la réserve de  
258 réévaluation constituée pour la piscine de 1 439 313 fr. 90.

### 259 Comptes de résultats 2023 par nature

260 **Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances.** L'évolution des charges et revenus  
261 par nature en comparaison avec le budget 2023 enregistre des augmentations sensibles dans la  
262 nature 35 *Attributions aux fonds et financements spéciaux* (+ 170 000 francs) et dans la nature 36  
263 *Charges de transfert* (+ 108 000 francs).

264 En revanche, les *charges de personnel* (30) ont été moins importantes que prévues de 561 000  
265 francs: des engagements ont été différés et les remplacements durant les absences de longue  
266 durée n'ont simplement pas toujours eu lieu ou ont été effectués par du personnel temporaire ou  
267 dans le cadre de mandats confiés à des tiers.

268 Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31), quant à elles sont bien en  
269 dessous du budget de 1 011 434 francs. Plusieurs facteurs ont contribué à ce résultat, comme le  
270 fait que certains travaux, prestations de tiers ou mandats n'ont tout simplement pas été réalisés en  
271 2023.



### 3. B. Compte de résultats revenus par nature

Revenus par nature	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart en francs	Ecart en %
40. Revenus fiscaux	- 31 246 360	- 31 629 840	383 480	-1,21
42. Taxes et redevances	- 7 028 035	- 6 386 820	- 641 215	10,04
44. Revenus financiers	- 6 073 733	- 1 961 590	- 4 112 143	209,63
45. Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 1 500 000			
46. Revenus de transfert	- 4 679 115	- 3 559 300	- 1 119 815	31,46
48. Revenus extraordinaires	- 2 599 203	- 1 170 000	- 1 429 203	122,15
<b>4. Revenus</b>	<b>- 53 126 446</b>	<b>- 44 707 550</b>	<b>- 8 418 896</b>	<b>18.83</b>





273 40. *Revenus fiscaux*: Par rapport au budget 2023, les revenus fiscaux (40) atteignent les  
274 prévisions, avec un écart minime de -1,21%.  
275 S'agissant des taxes et redevances (42), les revenus ont augmenté de 641 000 francs. Plusieurs  
276 facteurs ont contribué à ce résultat comme l'augmentation des taxes de parking, des  
277 remboursements de tiers, des participations des parents aux frais de garde ou encore des  
278 remboursements de frais d'assistance.  
279 Pour les revenus financiers (44), les revenus ont augmenté de 4 112 000 francs. Ce résultat  
280 exceptionnel provient principalement des ventes d'un montant total de 3 983 000 francs.  
281 Quant aux revenus de transfert (46), ils augmentent aussi de 1 119 000 francs par rapport au  
282 budget. Le résultat tient compte des remboursements extraordinaires des frais d'exploitation 2022  
283 de l'ASSCOV et du RSSV.  
284 Pour terminer les revenus extraordinaires augmentent de 1 429 000 francs consécutivement à la  
285 dissolution de la réserve de réévaluation découlant de la vente de la piscine.

## 286 Comptes de résultats 2023 par fonction

287 **Mme Chantal Vasta, Cheffe du Département des finances.** En ce qui concerne les charges  
288 nettes ou revenus nets par fonction, entre les comptes et le budget, nous constatons que les  
289 charges sont inférieures au budget dans toutes les fonctions. En outre, dans la fonction *Finances*  
290 *et impôts*, les revenus sont supérieurs, sauf pour la fonction *Culture*, où l'écart est minime. Le plus  
291 grand écart en francs se situe dans la fonction 2 *Formation* avec 757 000 francs de charges en  
292 moins par rapport au budget et le plus grand écart en % se situe sous la fonction 8 *Economie*  
293 *publique* avec une diminution des charges de 53,27% par rapport au budget.

294 *0 Administration générale*: Il y a un écart de charges de 10,56 % de moins que prévu au budget.  
295 Les variations principales au niveau des services généraux sont les charges du personnel (-  
296 78'888.50) et les charges de formation et de perfectionnement (- 18'411.10) qui sont inférieures au  
297 budget, les revenus au niveau de la participation de tiers (+ 80'124.10) qui sont supérieurs au  
298 budget tout comme les revenus de subventions cantonales (+ 88'900.00).

299 *1 Ordre et sécurité publics, défense*: La différence de charges par rapport au budget est négative (-  
300 23,96%). Les revenus des parkings (+72'407.28) et des amendes (+ 40'458.75) sont à relever car  
301 ils sont supérieurs au budget.

302 *2 Formation*: L'écart par rapport au budget est de -6,56%. Deux positions ont été motivées  
303 (conciergerie de l'école du Bourg et personnel de l'AES) dans la liste des dépassements et il y a  
304 également eu un remboursement assez important de l'ASSCOV (-568'558.40). Concernant l'AES,  
305 nous avons dû augmenter le personnel mais il y a aussi eu une augmentation de la participation  
306 des parents (+ 61'087.95), ce qui implique des revenus supérieurs au budget. En ce qui concerne  
307 la couverture des charges de l'AES (76,49%), elle est très proche du budget (75,82%).

308 *3 Culture, sports et loisirs*: Le dépassement concerne l'amortissement de la piscine qui a été  
309 inférieur au budget car elle a été vendue au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'amortissement n'étant plus de ce fait  
310 plus nécessaire. Mais ce dépassement s'explique aussi au niveau de la patinoire, pour laquelle  
311 nous avons des produits de location supérieurs au budget.  
312 Les autres éléments (entretien de la piscine (+39'868 en charges), remplacement de personnel à la  
313 patinoire (+37'131.05 en charges) et amortissements de la halle de sport du Lussy (+ 208'266.20 en  
314 charges ) font partie de la liste motivée des dépassements.

315 *4 Santé*: L'excédent de charges est inférieur (-7,06%) au budget car ne sont pas prévus au budget:  
316 - le remboursement des excédents des comptes 2022 (-282 003 fr.90) par le RSSV;  
317 - le remboursement de - 68 075 fr. 25 de l'ASF Ambulances;  
318 - les contributions d'exploitation au canton pour les EMS (+ 82 672 fr. 20)  
319 - la ristourne du canton pour les surcoûts EMS à cause de la Covid-19 (- 77'117.20)

320 *5 Prévoyance sociale*: Nous avons des structures d'accueil extrafamilial de jour ou des crèches  
321 pour lesquelles nous avons connu des charges inférieures au budget (- 70'748.15). Au niveau du  
322 Service social, les remboursements des services d'assistance (+ 291'611.08) ont généré des  
323 revenus supérieurs au budget. Dès le rejet du Canton sur les aides matérielles, les revenus ont été  
324 inférieurs au budget (- 84'995.25). Les charges des structures d'accueil extrafamilial de jour –  
325 section accueil familial de jour, de l'aide matérielle et des aides matérielles du Service sociales  
326 représentent des éléments qui font partie de la liste motivée des dépassements.



327 **6 Trafic et télécommunications:** ce chapitre présente des charges inférieures au budget de 10,87%,  
328 notamment au niveau des routes communales:

- 329 - Salaires (- 71'233.45)
- 330 - Déneigement (-97'527.15)
- 331 - Amortissements des routes et trottoirs (-88'353.40)
- 332 - Divers travaux ou mandats non effectués (-125'327.30)

333 Quant au nouveau bâtiment du Service de la Voirie, le mandat externe pour son étude n'a pas été  
334 réalisé en 2023 (-35'000).

335 **7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire:** Les charges sont également  
336 inférieures au budget (-36,49%), notamment dans la gestion de déchets (-65'917.28) avec un taux  
337 de couverture (94,22%) supérieur au budget (87,08%). Quant à l'entretien des ouvrages servant à  
338 la correction des cours d'eau, les charges ont été inférieures au budget (-41'451.95), de même  
339 pour les actions Cité de l'Energie (-88'374.05)

340 **8 Economie publique:** dans ce chapitre se trouvent les plus grands écarts de charges (-53,27%)  
341 par rapport au budget. Le Service des forêts a enregistré moins de charges (salaires, charges  
342 patronales, frais de repas, achat de bois) (-99'814 fr. 03) et des revenus issus de la vente de bois  
343 et des subventions supérieurs (+186'535.15) au budget. Quant au turbinage, le budget prévoyait  
344 190'000 francs de revenus, alors que les comptes n'enregistrent que 168'650.41 (-21'349.59). Pour  
345 la centrale de chauffe, les charges prévues se montaient à 49'350 francs, alors que les comptes  
346 enregistrent un bénéfice de 92'914 fr. 95, soit un écart de charge de -142'264 fr. 95. Les frais de  
347 manifestation d'envergure (+ 25'815.70) dans le chapitre Tourisme figurent dans la liste des  
348 dépassements budgétaires.

349 **9 Finances et impôts:** Les impôts communaux sont inférieurs au budget (-387'404.25). Les charges  
350 des pertes sur débiteurs sont inférieures au budget (-91'819.06), de même que celles des intérêts  
351 (-98'499 fr. 97). Quant aux revenus générés par les immeubles financiers, nous avons trois postes  
352 à considérer comme des écritures **extra opérationnelles**: a) la vente de la piscine et de la salle  
353 Univers@lle (+3'983'286 fr. 70), b) la dissolution du fonds Covid-19 (+ 1,5 million de francs) et c) la  
354 dissolution de la réserve de la réévaluation issue de la vente de la piscine (+ 1'439'313 fr. 30).

355 Les ressources fiscales de l'exercice 2023 s'élèvent à 31 286 805 francs, alors qu'elles étaient  
356 estimées à 31 673 910 francs, soit pratiquement dans la fourchette prévue.

357 À retenir que les impôts ordinaires des personnes physiques et morales se montent à 25,5 millions  
358 de francs et représentent 81,6% des ressources fiscales 2023. Les impôts des personnes  
359 physiques comptabilisés en 2023 ont été supérieurs au budget de 100 444 francs. En revanche,  
360 les impôts des personnes morales sont inférieurs de 188 555 francs.

361 Les comptes 2023 regroupent les facturations de deux années de taxation, c'est-à-dire le solde  
362 des taxations 2022 et une partie des taxations de l'année 2023.

363 Les recettes d'impôts sur les transactions immobilières ont été moins importantes que budgétisées:  
364 sur les gains immobiliers, impôts payés par le vendeur, des recettes inférieures au budget de  
365 152 319 francs et sur les mutations immobilières, impôts payés par l'acheteur, des recettes  
366 inférieures de 639 275 francs.

#### 367 **4. Compte des investissements 2023**

368 Les dépenses s'élèvent à 25 852 704 fr. 15, alors que le budget prévoyait 43 110 010 francs. Les  
369 recettes d'investissement représentent 2 661 955 fr. 70 tandis que le budget prévoyait 8 250 400  
370 francs. Le résultat est un excédent de dépenses de 23 190 748 fr. 45, alors qu'au budget était  
371 prévus 34 160 610 francs, l'écart étant de 10 969 000 francs.



#### 4. C. Compte des investissements par fonction

Services	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart en francs
0. Administration générale	236 565.90	1 250 300.00	- 1 013 734.10
1. Ordre et sécurité publics, défense	- 207 445.00	52 000.00	- 259 445.00
2. Formation	1 120 331.10	493 000.00	627 331.10
3. Culture, sports et loisirs	16 517 726.60	17 138 000.00	- 620 273.40
6. Trafic et télécommunications	4 061 078.80	12 931 000.00	- 8 869 921.20
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	763 627.80	971 310.00	- 207 682.20
8. Economie publique	42 323.25	260 000.00	- 217 676.75
9. Finances et impôts	656 540.00	1 065 000.00	- 408 460.00
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>23 190 748.45</b>	<b>34 160 610.00</b>	<b>- 10 969 861.55</b>

CHV

372  
373  
374  
375  
376  
377  
378  
379  
380  
381  
382

Trois chapitres enregistrent les montants d'investissement les plus importants:

2. *Formation*: la dépense 2023 s'élève à 1 120 331 fr. 10, comprenant en dépense principale la rénovation de la Châteloise pour l'AES, qui vient d'être inaugurée.

3. *Culture, sports et loisirs*: la dépense 2023 s'élève à 16 517 726 fr. 60, qui représente le 71% du total des investissements, en dépenses principales la construction du bâtiment multisport, la construction des vestiaires et de la buvette de la patinoire, mais aussi l'achat de la part de la Halle triple à l'ASSCOV.

6. *Trafic et télécommunications*: la dépense 2023 s'élève à 4 061 078 fr. 80, en dépenses principales la réfection de la Route du Lac Lussy, la construction du parking du Lussy et l'aménagement de la traversée des Paccots.

383

#### 5. Flux de trésorerie

384

Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur les encaissements et les décaissements.

385  
386

En 2023, nous avons diminué notre trésorerie courante de 0,9 million de francs. Le financement externe à long terme a augmenté de 9 millions de francs, afin de financer les investissements.

387

#### 6. Annexes – Indicateurs financiers



#### 6. E. Annexe - Indicateurs financiers

	Ratios 2022	Ratios 2023	Commentaires
1. Taux d'endettement net	129.20%	183.18%	Situation jugée <del>mauvaise</del> <b>ou élevée (importante)</b> incluant la part des dettes intercommunales ( <i>jugée suffisante en 2022</i> )
2. Degré d'autofinancement	55.26%	35.86%	Le niveau élevé des dépenses d'investissement 2023 se reflète dans cet indicateur ainsi les dépenses d'investissement sont autofinancées à hauteur de 35,86%. Situation jugée <i>insuffisante comme en 2022</i>
3. Part des charges d'intérêts	0.43%	0.58%	Fourchette jugée bonne (bonne aussi en 2022)
4. Dette brute par rapport aux revenus	155%	161%	<b>Indicateur jugé mauvais (moyen)</b> incluant la part des dettes intercommunales ( <i>mauvais en 2022 la limite moyen est située à 150%</i> )
5. Proportion des investissements	35%	39%	<b>Très élevé (élevé)</b> , compte tenu des dépenses d'investissement importantes ( <i>très élevé aussi en 2022</i> )
6. Part du service de la dette	6%	6%	Indicateur jugé acceptable (acceptable aussi en 2022)
7. Dette nette par habitant en francs	5 385 francs	6 725 francs	Niveau <b>très important</b> , incluant la part des dettes intercommunales ( <i>très important aussi en 2022</i> )
8. Taux d'autofinancement	19%	16%	Indicateur jugé moyen (moyen aussi en 2022)

CHV

388  
389  
390  
391  
392

Selon les directives du SCom – Service des communes, les indicateurs 1, 4 et 7 ont été calculés avec notre part aux dettes intercommunales. Pour votre information, le SCom publiera tout prochainement les indicateurs 2022 de toutes les communes du canton. Cela permettra les comparaisons avec d'autres communes présentant des caractéristiques similaires à la nôtre. Pour apprécier l'évolution de



393 la situation financière, il importera de disposer de données sur plusieurs années. Pour l'exercice 2023,  
394 il faudra attendre cet automne pour recevoir des informations de leur part.

395 Quant aux appréciations indiquées dans le Message, dans certains cas, il est plus approprié de dire  
396 « mauvais » au lieu d'« important » ou « moyen », ou encore « très élevé » ou « très important » au  
397 lieu d'« élevé » ou « important ».

398 **1. L'indicateur de taux d'endettement net** renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement  
399 sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. Avec un  
400 niveau de 183,18% contre 129,20%, l'indicateur montre une situation jugée mauvaise ou élevée pour  
401 notre Commune avec la part des dettes intercommunales. En 2022, la situation était jugée suffisante.  
402 Le terme mauvais ou élevé étant plus approprié qu'important.

403 **2. L'indicateur de degré d'autofinancement** renseigne sur la part des investissements que notre  
404 commune peut autofinancer. Le niveau particulièrement haut des dépenses d'investissements 2023  
405 comme en 2022 se reflète dans cet indicateur. Ainsi les dépenses d'investissements 2023 sont  
406 autofinancées à hauteur de 35,86% contre 55,26%. La situation est jugée insuffisante comme en  
407 2022.

408 **3. L'indicateur de part des charges d'intérêts** renseigne sur la part du «revenu disponible»  
409 absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.  
410 Avec un niveau à 0,58% contre 0,43% en 2022, notre Commune se situe dans la fourchette jugée  
411 bonne comme en 2022.

412 **4. L'indicateur de dette brute par rapport aux revenus** renseigne sur le niveau de la dette et plus  
413 particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.  
414 L'indicateur de notre Commune, y compris les dettes des associations, s'élève à 161% contre 155%  
415 en 2022 est jugé mauvais. Il était jugé à la limite de mauvais également en 2022, le terme mauvais  
416 étant plus approprié que moyen.

417 **5. L'indicateur de proportion des investissements** renseigne sur l'effort d'investissement déployé  
418 par notre commune. Comme indiqué précédemment, les dépenses d'investissements ont été  
419 importantes en 2023 comme en 2022, ce qui est confirmé par l'indicateur calculé à 39% contre 35%  
420 en 2022 qui nous situe dans un effort d'investissement très élevé, le terme très élevé étant plus  
421 approprié qu'élevé.

422 **6. L'indicateur de part au service de la dette** mesure l'importance des charges financières qui  
423 pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le  
424 service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre  
425 budgétaire plus restreinte. Le taux de 6% (identique à 2022) pour notre Commune est considéré  
426 comme une charge acceptable.

427 **7. L'indicateur de dette nette par habitant** en francs calculé pour notre commune avec la part des  
428 dettes des associations à 6725 francs/habitant contre 5385 francs/par habitant en 2022 indique un  
429 niveau très important. L'indicateur dette nette par habitant n'a qu'une valeur informative. En effet,  
430 l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des  
431 habitants que de leur nombre. Le terme très important est ainsi plus approprié qu'important.

432 **8. L'indicateur 8 de taux d'autofinancement** renseigne sur la proportion du revenu que notre  
433 commune peut consacrer au financement des investissements. Avec un niveau de 16% contre 19%  
434 en 2022, notre Commune a un taux jugé moyen par le législateur, le terme moyen étant plus approprié  
435 que bon.

## 436 7. Synthèse

- 437 - Les recettes fiscales se situent dans les prévisions;
- 438 - La dissolution du fonds de solidarité Covid-19 de 1 500 000 francs;
- 439 - Les réévaluations de la piscine et de la salle Univers@lle atteignent un total de  
440 3 983 286 fr. 70;
- 441 - La dissolution de la réserve de réévaluation à la suite de la vente de la piscine de  
442 1'439'313 fr. 30;
- 443 - Des charges qui sont maîtrisées: il y a lieu d'en remercier et de féliciter les services;
- 444 - Un excédent de revenus, hors écritures extra-opérationnelles, de 1 778 963 francs;
- 445 - La réalisation des investissements à hauteur de 23 millions de francs;
- 446 - Les indicateurs financiers définis par la nouvelle loi montrent une situation financière saine  
447 pour l'année 2023 comme en 2022, même si certains de ces indicateurs sont considérés  
448 comme moyens ou acceptables, et même très élevés ou mauvais pour certains d'entr'eux.



449 Aux yeux du Conseil communal, le résultat de ces comptes s'inscrit dans la même ligne que les  
450 années précédentes et laisse les finances communales en mesure de faire face aux investissements  
451 à réaliser.

452 Reste à formuler un certain nombre de remerciements qui s'adressent au personnel communal, aux  
453 Chefs de service, aux cadres, à mes collègues du Conseil communal, aux membres de la  
454 Commission financière, à la société fiduciaire Gefid Conseils SA qui a été notre organe de révision  
455 jusqu'à cette année et, en particulier, à Mme Chantal Vasta qui s'est occupée de coordonner les  
456 travaux de tout ce monde pour arriver aux comptes qui viennent de vous être présentés.

457 Cf. Message n°72 (ci-dessous).

**Message n°72 du Conseil communal au Conseil général**

**Objets: Comptes de la Ville de Châtel-St-Denis – Exercice 2023 –  
A) Présentation des comptes – Approbation  
B) Dépassements de crédit budgétaire – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°72 concernant les comptes de résultats et des investissements de l'exercice 2023 de la Ville de Châtel-St-Denis.

**COMPTE DE RÉSULTATS 2023**

Total des charges:	Fr.	44'424'882.87
Total des revenus:	Fr.	53'126'446.47
Résultat (bénéfice):	Fr.	8'701'563.60

**Résultat sans les écritures extra opérationnelles**

- Résultat vente piscine et salle Univers@lle	Fr.	3'983'286.70
- Dissolution réserve réévaluation pour la piscine	Fr.	1'439'313.30
- Dissolution fonds Covid-19	Fr.	1'500'000.00

**Résultat sans les écritures extra  
opérationnelles (bénéfice) Fr. 1'778'963.60**

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2023**

Total des dépenses:	Fr.	25'852'704.15
Total des recettes:	Fr.	2'661'955.70
Excédents de dépenses	Fr.	23'190'748.45

**Volet A: COMPTES COMMUNAUX – EXERCICE 2023 – PRESENTATION GENERALE**

**Principes d'établissement des comptes**

Les comptes de la Ville de Châtel-St-Denis sont présentés selon la Loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) et son ordonnance (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61). Les principes généraux sous responsabilité de la Commune figurent dans le Règlement des finances (RFin) du 31 mars 2021, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En application de l'article 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants, qui figurent dans le fascicule des comptes 2023:

- A. Le bilan
- B. Le compte de résultats
- C. Le compte des investissements
- D. Le tableau des flux de trésorerie
- E. L'annexe 1 comprenant et renseignant sur les éléments suivants:
  - 1) Etat du capital propre
  - 2) Tableau des provisions
  - 3) Tableau des participations
  - 4) Tableau des garanties
  - 5) Tableau des immobilisations
  - 6) Les indicateurs financiers.

**A. Le bilan**

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier s'élèvent à 23 477 479 fr. 25 au 31.12.2023 (variation par rapport à 2022, +656 539 fr. 85).



Les immobilisations corporelles du patrimoine administratif s'élèvent à 133 181 689 fr. 35 au 31.12.2023 (variation par rapport à 2022, +19 880 692 fr. 70).

Les subventions d'investissements inscrites au passif du bilan s'élèvent à 21 547 776 fr. 45 au 31.12.2023 (variation par rapport à 2022, +346 766 fr. 85).

Le fonds de solidarité lié à la pandémie Covid-19 de 1 500 000 francs a été dissout conformément au règlement.

La réserve liée au retraitement du patrimoine administratif s'élève à 18 704 744 fr. 05 au 31.12.2023 (variation par rapport à 2022, -2 599 203 fr. 45).

Les financements spéciaux s'élèvent au total à 11 704 056 fr. 49 (variation par rapport à 2022, +723 342 fr. 71).

Ce montant se répartit comme suit:

- approvisionnement en eau: Fr. 6 428 955.05 (variation par rapport à 2022, +537 443 fr. 04).
- traitement des eaux: Fr. 4 944 960.23 (variation par rapport à 2022, +185 899 fr 67).
- gestion des déchets: Fr. 330 141.21 (variation par rapport à 2022, 0 fr).

Le solde du compte des résultats des années précédentes cumulés s'élève à 41 057 840 fr. 71 au 31.12.2023, avant le report du bénéfice de l'année 2023 de 8 701 563 fr. 60.

#### B. Le compte de résultats

Le budget 2023 prévoyait un déficit de 990 930 francs pour un total de charges de 45 698 480 francs et un total de revenus de 44 707 550 francs.

Le compte de résultats 2023 présente un bénéfice de 8 701 563 fr. 60 pour un total de charges de 44 424 882 fr. 87 et un total de revenus de 53 126 446 fr. 47. **Sans les écritures extra opérationnelles, le bénéfice s'élève à 1 778 963 fr. 60.**

Pour mémoire, le résultat des comptes 2022 présentait un bénéfice de 6 461 800 fr. 69.

Les charges sont inférieures au budget de 1 273 597 fr. 13, soit de -2,79%.

Les revenus sont supérieurs au budget de 8 418 896 fr. 47, soit de +18,83%. Sans les écritures extra opérationnelles, les revenus sont supérieurs au budget de 1 496 296 fr. 47, soit +3,35%.

La présentation du compte de résultats à trois niveaux laisse apparaître les éléments suivants:

- Le résultat provenant des activités d'exploitation présente un bénéfice de 847 950 fr. 06; le budget prévoyait une perte de 3 284 520 francs et les comptes 2022 affichaient un bénéfice de 3 964 364 fr. 88.
- Le résultat provenant des activités de financements boucle avec un bénéfice de 5 254 410 fr. 09; le budget prévoyait également un bénéfice estimé à 1 123 590 francs et les comptes 2022 affichaient un bénéfice de 1 240 814 fr. 46. Le bénéfice 2023 de cette activité tient compte du bénéfice sur la vente des biens à l'ASSCOV qui s'élève à 3 983 286 fr. 70.
- Le résultat extraordinaire boucle sur un bénéfice de 2 599 203 fr. 45; le budget prévoyait un bénéfice de 1 170 000 francs et les comptes 2022 affichaient un bénéfice de 1 256 621 fr. 35.

Les charges par nature se présentent comme suit:

		Comptes 2023	Budget 2023	Ecart en francs	Ecart en %
	<b>Charges</b>	<b>44'424'882.87</b>	<b>45'698'480.00</b>	<b>-1'273'597.13</b>	<b>-2,79</b>
30	Charges de personnel	8'989'620.95	9'551'000.00	-561'379.05	-5,88
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'715'966.10	8'727'400.00	-1'011'433.90	-11,59
33	Amortissements du patrimoine administratif PA	3'834'242.00	3'801'190.00	33'052.00	0,87
34	Charges financières	819'323.39	838'000.00	-18'676.61	-2,23
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	737'722.26	566'900.00	170'822.26	30,13
36	Charges de transferts	22'322'638.77	22'213'990.00	108'648.77	0,49

Seules les natures 33 *Amortissements*, 35 *Attributions aux fonds et financements spéciaux* et 36 *Charges de transfert* sont plus élevées que le budget. Toutes les autres natures sont en dessous du budget avec de bons écarts pour les charges de personnel (30) et les charges de biens et services (31). Ces écarts s'expliquent par des travaux non effectués ou reportés pour la nature 31 *Charges de biens et services* et pour les charges de personnel, il s'agit d'engagements qui ont été différés.

Les revenus par nature se présentent comme suit:

		Comptes 2023	Budget 2023	Ecart en francs	Ecart en %
	<b>Revenus</b>	<b>-53'126'446.47</b>	<b>-44'707'550.00</b>	<b>-8'418'896.47</b>	<b>18,83</b>
40	Revenus fiscaux	-31'246'359.65	-31'629'840.00	383'480.35	-1,21
42	Taxes et redevances	-7'028'035.19	-6'386'820.00	-641'215.19	10,04
44	Revenus financiers	-6'073'733.48	-1'961'590.00	-4'112'143.48	209,63
45	Prélèvements sur les	-1'500'000.00			



	fonds et financements spéciaux				
46	Revenus de transferts	-4'679'114.70	-3'559'300.00	-1'119'814.70	31,46
48	Revenus extraordinaires	-2'599'203.45	-1'170'000.00	-1'429'203.45	122,15

Les revenus affichent une augmentation pratiquement dans toutes les natures sauf dans la nature 40 *revenus fiscaux*. La nature 44 *revenus financiers* enregistre le produit de la réévaluation de la piscine et de la salle Univers@lle; la nature 45 *prélèvements sur les fonds et financements spéciaux* comptabilise la dissolution du fonds Covid-19 et la nature 46 *revenus de transferts* comptabilise les remboursements d'excédents de comptes des associations de district (ASSCOV et RSV). Quant à la nature 48 *revenus extraordinaires*, elle enregistre la dissolution de la réserve de retraitement du patrimoine administratif (piscine), réserve constituée au passage au MCH2.

#### Revenus fiscaux

		Comptes 2023	Budget 2023	Ecart en francs	Ecart en %
40	<b>Revenus fiscaux</b>	<b>-31'246'359.65</b>	<b>-31'629'840.00</b>	<b>383'480.35</b>	<b>-1,21</b>
400	Impôts directs, personnes physiques	-21'800'443.65	-21'700'000.00	-100'443.65	+0,46
401	Impôts directs, personnes morales	-3'641'444.10	-3'830'000.00	188'555.90	-4,92
402	Autres impôts directs	-5'747'331.90	-6'051'040.00	303'708.10	-5,02
403	Impôts sur la propriété	-57'140.00	-48'800.00	-8'340.00	+17,09

Les revenus fiscaux sont en dessous du budget pour un montant de 383 480 fr. 35. L'impôt sur les personnes physiques augmente de 100 443 fr. 65. En revanche, les impôts directs des personnes morales sont en dessous du budget de 188 555 fr. 90 et les autres impôts directs (contribution immobilière, gains immobiliers et mutations immobilières) sont également en dessous du budget de 303 708 fr. 10.

<i>Revenus des impôts (40) sur</i>	<i>Ecart p.r. au budget 2023 Fr. (à l'unité)</i>	<i>Ecart en %</i>	<i>Ecart p.r. aux comptes 2022 Fr. (à l'unité)</i>	<i>Ecart en %</i>
• Personnes physiques (revenu et fortune)	100'444	+ 0,46	-333'896	- 1,51
• Personnes morales (bénéfice et capital)	-188'556	- 4,92	272'182	+ 8,08
• Contribution immobilière	177'006	+ 6,46	176'426	+ 6,44
• Prestations en capital	307'298	+ 109,75	84'143	+ 16,72
• Gains immobiliers	-152'318	- 13,48	-1'047'842	- 51,73
• Mutations immobilières	-639'274	- 34,37	-2'016'870	- 62,30
• Successions	3'625	+ 10,36	-41'661	- 51,89
• Chiens	8'340	+ 17,09	7'260	+ 14,55
• Appareils et distributeurs	-45	- 0,75	114	+ 1,94

Les charges nettes par dicastères et les revenus du dicastère des finances évoluent comme suit

		Comptes 2023	Budget 2023	Ecart en francs	Ecart en %
0	Administration générale	4'028'921.65	4'504'530.00	-475'608.35	-10,56
1	Ordre et sécurité publics, défense	632'938.59	832'380.00	-199'441.41	-23,96
2	Formation	10'779'479.80	11'536'480.00	-757'000.20	-6,56
3	Culture, sports et loisirs	2'205'049.70	2'206'720.00	-1670.30	-0,08
4	Santé	4'362'692.50	4'694'000.00	-331'307.50	-7,06
5	Prévoyance sociale	4'129'223.34	4'292'710.00	-163'486.66	-3,81
6	Trafics et télécommunications	3'486'520.87	3'911'900.00	-425'379.13	-10,87
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	399'455.22	628'970.00	-229'514.78	-36,49
8	Economie publique	342'960.21	733'940.00	-390'979.79	-53,27



9	Finances et impôts	-	-32'350'700.00	6'718'105.48	20,77
		39'068'805.48			

Les charges nettes des dicastères sont toutes en dessous des prévisions. Le dicastère des finances (9) affiche un excédent de revenus de 6 718 105 fr. 48, dont 6 922 600 francs provenant des opérations extra opérationnelles.

#### Volet B: DEPASSEMENT DE CREDIT BUDGETAIRE

Conformément à l'article 9 alinéa 4 du règlement des finances (RFin), le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède 40% du crédit budgétaire concerné et dont le montant dépasse 20 000 francs. Cette liste est soumise globalement au Conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance, inférieurs à 10 000 francs peuvent ne pas être listés.

La liste a été établie et est annexée au Message (Annexe 3). Treize positions budgétaires sont concernées par un dépassement et totalisent un montant de dépassement de 706 164 fr. 12.

#### Volet A: COMPTES COMMUNAUX – EXERCICE 2023 – SUITE

##### C. Le compte des investissements

Le compte des investissements se solde par un excédent de dépenses d'investissement de 23 190 748 fr. 45 dont 16 403 020 fr. 30 pour les bâtiments (Châteloise, bâtiment du centre sportif, patinoire, achat part halle triple à ASSCOV), 4 683 373 fr. pour les routes et voies de communication et 1 717 500 pour l'achat du terrain de la halle triple à l'ASSCOV. Le budget prévoyait 34 160 610 francs de dépenses nettes. La différence représente des investissements non encore réalisés ou en cours d'exécution. Le tableau de la situation des investissements (cf. fascicule des comptes – C.4.) renseigne sur l'évolution des investissements en cours et terminés.

##### D. Le tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (cf. fascicule des comptes – D) laisse apparaître une variation de – 994 373 fr. 02 au 31.12.2023.

Le financement externe a augmenté de 9 135 100 francs.

##### E. Les annexes

Les tableaux suivants sont annexés aux comptes conformément à la LFCo:

- 1) Etat du capital propre
- 2) Tableau des provisions
- 3) Tableau des participations
- 4) Tableau des garanties
- 5) Tableaux des immobilisations
- 6) Indicateurs financiers

Les points 1, 2 et 4 ont déjà été expliqués sous *Chapitre A. Bilan*.

Le tableau des participations fait état des relations que notre Commune entretient avec les associations.

Le tableau des garanties fait état principalement des engagements de leasing.

Selon les valeurs indicatives du manuel MCH2 de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances pour la présentation des comptes publics, les indicateurs financiers 2023 calculés pour notre Commune montrent une situation financière saine. Les indicateurs du taux d'endettement net (1), de la dette brute par rapport aux revenus (4) ainsi que celui de la dette nette par habitant en francs (7) sont calculés en tenant compte de la part communale aux dettes intercommunales conformément aux directives cantonales (exigence à des fins de comparaison).

	Comptes 2022	Comptes 2023
1. Taux d'endettement net	129,20%	183,18%
2. Degré d'autofinancement	55,26%	35,86%
3. Part des charges d'intérêts	0,43%	0,58%
4. Dette brute par rapport aux revenus	155%	161%
5. Proportion des investissements	35%	39%
6. Part du service de la dette	6%	6%
7. Dette nette par habitant en francs	5'385 francs	6'725 francs
8. Taux d'autofinancement	19%	16%

1. L'indicateur **taux d'endettement net** renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette. A des fins de comparaison, la part de la commune aux dettes des associations intercommunales a été ajoutée. Avec un niveau de 183,18% contre 129,20% aux comptes 2022, l'indicateur montre une situation jugée importante pour notre Commune avec la part des dettes intercommunales.
2. L'indicateur **degré d'autofinancement** renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. Le niveau particulièrement haut des dépenses d'investissements 2023 se reflète dans cet indicateur. Ainsi les dépenses d'investissements 2023 sont autofinancées à hauteur de 35,86% contre 55,26% en 2022.





3. L'indicateur **part des charges d'intérêts** renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. Avec un niveau à 0,58% contre 0,43% en 2022, la Commune se situe dans la fourchette jugée bonne.
4. L'indicateur **dette brute par rapport aux revenus** renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés. La part de la Commune aux dettes des associations intercommunales a été ajoutée. L'indicateur de la Commune y compris les dettes des associations à 161% (155% en 2022) est jugé moyen.
5. L'indicateur **proportion des investissements** renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité. Comme indiqué précédemment, les dépenses d'investissements ont été importantes en 2023, ce qui est confirmé par l'indicateur (39% contre 35% en 2022 = effort d'investissement élevé).
6. L'indicateur **part au service de la dette** mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte. Le taux de 6% identique à 2022 pour notre Commune est considéré comme une charge acceptable.
7. L'indicateur **dette nette par habitant** n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre. La part de la commune aux dettes des associations intercommunales a été ajoutée. Cependant, le niveau calculé pour notre commune avec les dettes des associations de 6725 francs/par habitant (5385 francs/par habitant en 2022) indique un niveau important.
8. Le **taux d'autofinancement** renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements. Avec un niveau de 16% (19% en 2022), notre Commune a un taux jugé bon par le législateur.

#### CONTENU

En ce qui concerne le contenu même du présent Message, le Conseil communal renvoie au fascicule des comptes 2023 et au Rapport de gestion.

#### SYNTHÈSE

Les états financiers de la Ville de Châtel-St-Denis ont été marqués par les principaux éléments suivants:

- les recettes fiscales se situent dans les prévisions;
- la dissolution du fonds de solidarité Covid-19 de 1 500 000 francs;
- les réévaluations de la piscine et de la salle Univers@lle pour un total de 3 983 286 fr 70 après le transfert immobilier;
- la dissolution de la réserve de réévaluation à la suite de la vente de la piscine de 1 439 313 fr. 20;
- des charges maîtrisées;
- un excédent de revenu de 8 701 563 fr. 60 et sans les écritures extra opérationnelles, un excédent de revenu de **1 778 963 fr. 60**;
- la réalisation des investissements à hauteur de 23 190 748 fr. 45;
- Les indicateurs financiers définis par la nouvelle loi montrent une situation financière saine pour l'année 2023 comme en 2022, même si certains de ces indicateurs sont considérés comme moyens ou acceptables.

**Aux yeux du Conseil communal, le résultat de ces comptes 2023 s'inscrit dans la même ligne que les années précédentes et laisse les finances communales en mesure de faire face aux investissements à réaliser.**

#### CONCLUSION

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver  
Volet B: la liste des dépassements de crédit budgétaire concernant treize rubriques comptables (cf. Annexe 3)  
Volet A: les comptes 2023 de la Ville de Châtel-St-Denis, tels qu'il les a arrêtés.**

Châtel-St-Denis, mars 2024

Le Conseil communal

458

## VOLET B: DÉPASSEMENTS DE CRÉDIT BUDGÉTAIRE – APPROBATION

459

### **Rapport et préavis de la Commission financière (Volet B)**

460

**Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a analysé votre Message. Elle a obtenu les réponses à ses questions et sur l'aspect financier, elle donne un **préavis favorable**.

461

462

463

**Le Président.** Merci Mme C. Meyer pour votre préavis. Tous les membres ici présents ont également eu l'opportunité de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision sur les comptes 2023 de la Commune qui ne fait pas de remarques spécifiques sur ces dépassements. Par conséquent, j'ouvre la discussion générale sur ce Volet B. Je cède la parole maintenant aux représentants des groupes politiques pour leurs éventuelles remarques ou questions, puis la

464

465

466

467



468 parole sera donnée aux intervenants à titre individuel. Le Conseil communal sera invité à donner  
469 les réponses nécessaires. Ensuite, nous passerons à l'examen de détail de l'arrêté du Volet B.

470 **Discussion générale sur le Volet B**

471 La parole n'étant pas demandée, la discussion générale est close.

472 **EXAMEN DE DÉTAIL**

473 **Le Président.** L'entrée en matière étant acquise de plein droit et aucune demande de renvoi étant  
474 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au Volet B de l'exercice 2023 des  
475 comptes de la Commune de Châtel-St-Denis.

476 **Article premier**

477 Pas d'observation. Adopté.

478 **Article 2**

479 Pas d'observation. Adopté.

480 **Titre et considérants**

481 Pas d'observation. Adoptés.

482 **Vote d'ensemble**

483 **À l'unanimité des 44 membres présents, le Conseil général adopte la liste des dépassements de crédit**  
484 **budgétaire concernant treize rubriques comptables, tel que présentée:**

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

VU

- la loi cantonale du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCO; RSF 140.11);
- la loi cantonale du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo; RSF 140.6);
- le règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes (RELCO; RSF 140.11);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO; RSF 140.61);
- le Règlement des finances communal (RFin);
- le Message n°72b du Conseil communal, du 26 mars 2024;
- le Rapport succinct de l'organe de révision des comptes;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

**Article premier**

La liste des dépassements de crédit budgétaire concernant treize rubriques comptables (cf. annexe 3) présentant un total de 706 164 fr. 12 est approuvée.

**Article 2**

La présente décision n'est pas sujette à referendum, conformément aux articles 52 de la Loi sur les communes (LCo), 69 de la Loi sur les finances communales (LFCo) et 12 du Règlement des finances (RFin) de la Commune de Châtel-St-Denis.

Ainsi approuvée par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 22 mai 2024.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Nicolas Genoud

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

485 **VOLET A: COMPTES DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS – EXERCICE 2023 –**  
486 **APPROBATION**

487 **Rapport de la Commission financière (Volet A)**

488 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** En préparation du Conseil  
489 général de ce soir, la Commission financière s'est réunie à 5 reprises et a analysé votre Message.  
490 Elle a comparé les divers indicateurs financiers avec d'autres communes fribourgeoises de taille  
491 similaire et relève que certains indicateurs nécessitent une attention particulière. De manière  
492 générale, les associations régionales ont atteint leur vitesse de croisière et sollicitent des  
493 demandes financières importantes. La Commission financière rappelle que ces montants vont  
494 impacter les comptes communaux sans que le Conseil général puisse y apporter son avis. Nous  
495 relevons que les charges ont été maîtrisées, ce dont nous nous réjouissons et félicitons toutes les  
496 personnes qui ont œuvré à ce résultat. Pour terminer, la Commission financière tient à remercier



497 toutes les collaboratrices du Service des finances et sa responsable, Mme Chantal Vasta, pour  
498 l'important travail effectué et pour l'élaboration des comptes. Elle félicite également le Conseil  
499 communal, les Chefs de services et toutes les personnes ayant œuvré à la réalisation de ce  
500 résultat. Sur l'aspect financier, elle donne un **préavis favorable**.

## 501 **DISCUSSION GENERALE**

### 502 **Interventions des groupes politiques**

503 **M. Morgan Pires, UDC-PAI.** Notre groupe, à plusieurs reprises, a fait part de ses inquiétudes au  
504 sujet des charges liées aux différentes associations de communes. A la lecture des derniers  
505 comptes, ces inquiétudes ne sont que confirmées. Toutes les dépenses décidées par ces entités  
506 engendrent une forte pression financière sur les communes, grandes ou petites. Nous invitons  
507 donc nos délégués châtelois à prêter la plus grande attention lorsque d'importantes décisions  
508 financières doivent être prises au sein de ces associations.

509 En effet, nous craignons fortement que les coûts engendrés par ces dernières deviennent  
510 totalement incontrôlables. Qui plus est, elles réduisent parfois l'autonomie communale et nous  
511 invitons notre Exécutif à défendre et préserver celle-ci.

512 Finalement, comme déjà indiqué par le passé, le Groupe UDC-PAI s'opposera à toute  
513 augmentation du taux d'imposition communal. De plus, si cela devait s'avérer nécessaire, nous  
514 utiliserons tous les outils à notre disposition, afin de limiter ces charges liées.

### 515 **Interventions à titre individuel**

516 La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.

## 517 **EXAMEN DE DÉTAIL**

518 **Le Président.** L'entrée en matière étant acquise d'office et aucune demande de renvoi n'étant  
519 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif aux comptes de résultats et aux  
520 comptes des investissements de l'exercice 2023.

### 521 **Article premier**

522 Pas d'observation. Adopté.

### 523 **Article 2**

524 Pas d'observation. Adopté.

### 525 **Article 3**

526 Pas d'observation. Adopté.

### 527 **Titre et considérants**

528 Pas d'observation. Adoptés.

## 529 **Vote d'ensemble sur le Volet A**

530 **A l'unanimité des 44 membres présents, le Conseil général approuve l'exercice 2023 des comptes de**  
531 **la Commune de Châtel-St-Denis, tel que présentés:**

### **LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

VU

- la loi cantonale du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo; RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELC; RSF 140.11);
- la loi cantonale du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFC; RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCO; RSF 140.61);
- le Règlement des finances communal (RFin);
- le Message n°72a du Conseil communal, du 21 mars 2023;
- le Rapport succinct de l'organe de révision des comptes;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

#### **Article premier**

Le compte de résultats de la Ville de Châtel-St-Denis de l'exercice 2023 est approuvé, tel que  
présenté, à savoir

Total des charges: Fr. 44'424'882.87

Total des revenus: Fr. 53'126'446.47

**Résultat (bénéfice): Fr. 8'701'563.60**

**Résultat (bénéfice) sans les**  
**Écritures extra opérationnelles Fr. 1'778'963.60**



#### Article 2

Le compte des investissements de la Ville de Châtel-St-Denis de l'exercice 2023 est approuvé tel que présenté, à savoir

Total des dépenses:	Fr.	25'852'704.15
Total des recettes:	Fr.	2'661'955.70

**Excédent de dépenses: Fr. 23'190'748.45**

#### Article 3

La présente décision n'est pas soumise à referendum, conformément aux articles 52 de la Loi sur les communes (LCo), 69 de la Loi sur les finances communales (LFCo) et 12 du Règlement des finances (RFin) de la Commune de Châtel-St-Denis.

Ainsi approuvés par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 22 mai 2024.

#### AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

La Secrétaire:

Nicolas Genoud

Nathalie Defferrard Crausaz

### 532 **Rapport de la Commission financière sur le Rapport de l'organe de révision**

533 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a  
534 rencontré M. D. Vézy de l'organe de révision Gefid Conseils SA en date du 6 mai 2024. Cette  
535 réunion s'est avérée nécessaire car nous n'avons pas reçu le rapport détaillé de la société  
536 fiduciaire avant la séance entre le Conseil communal et la Commission financière.

537 La Commission financière émet le vœu de recevoir le rapport détaillé dès sa validation par le  
538 Conseil communal. Ce procédé nous permettra d'en prendre connaissance avant la rencontre  
539 tripartite et de poser les questions adéquates aux personnes présentes.

540 A la suite de cette entrevue et aux réponses apportées, la Commission financière relève les points  
541 suivants:

542 Les différentes réserves de fonds d'un montant de 404 751 fr. 26 ne sont autorisées sous MCH2  
543 que si elles font l'objet d'un règlement de portée générale approuvé par le Conseil d'Etat, ou si  
544 l'argent les constituant provient d'un tiers et est affecté à un but décidé par les contributeurs. La  
545 Commission financière demande que ces réserves soient dissoutes ou légalisées au 31.12.2024.

546 La société fiduciaire maintient sa recommandation quant à l'importance de considérer les risques  
547 inhérents à la gestion de projets menés en contrats d'entreprise totale. La Commission financière  
548 partage cet avis et réitère sa position sur le sujet.

549 La Commission financière rappelle que le résultat de 8 701 563 fr. 60 inclut certaines opérations de  
550 nature unique et non monétaire qui impactent positivement les comptes. La Commission financière  
551 rappelle que en définitive, le bénéfice réel est bien de 1 778 963 fr 60 pour l'année 2023.

552 **Le Président.** Merci Mme C. Meyer pour votre rapport. Le Conseil communal et le Conseil général  
553 prennent acte de celui-ci.

### 554 **8. Rapport de gestion 2023 – Présentation;**

#### 555 **Représentant du Conseil communal**

556 **M. Charles Ducrot, Syndic.** J'ai le plaisir de vous présenter le 3<sup>e</sup> Rapport de gestion de la  
557 législature. Comme chaque année, le Conseil communal ainsi que les Cheffe et Chefs de service  
558 ont soigné sa rédaction car c'est un document important qui permet à la fois de vous renseigner,  
559 vous, mais également nos citoyennes et citoyens sur les activités et sur la vie en général de notre  
560 Commune.

561 Si vous le souhaitez, votre secrétariat vous transmettra les Rapports de gestion des différentes  
562 associations de communes, en particulier celle du Réseau santé et social, du cycle d'orientation et  
563 de l'ACV. Vous aurez ainsi une panoplie d'informations à votre disposition pour vous forger une  
564 opinion également sur le fonctionnement de notre district.

565 Mais revenons à celui de notre Commune.



566 Vous avez accueilli cette année deux nouveaux membres, MM. José Pittet et Anthony Genoud  
567 (UDC-PAI) à la suite de la démission de M. André Perroud et de Mme Irène Genoud. Merci à eux  
568 pour leur engagement envers notre Commune et surtout bien du plaisir aux nouveaux élus.  
569 Notre Commune compte au 31 décembre 2023, 128 collaboratrices et collaborateurs avec une  
570 progression de 3,89 EPT. Notre Commune grandit et les tâches se complexifient; il appartient donc  
571 au Conseil communal de veiller à une bonne adéquation des ressources humaines dans chaque  
572 service tout en veillant à une utilisation adéquate des personnes à disposition.  
573 Châtel-St-Denis se développe et il est normal que nos infrastructures suivent cette progression.  
574 Des projets de bâtiments se sont concrétisés au grand bonheur des utilisatrices et utilisateurs; je  
575 pense en particulier à la patinoire qui a pu être inaugurée avant le début de la saison. Le bâtiment  
576 de la Châteloise a quant à lui vu résonner les premiers rires des enfants. Et pour terminer le  
577 bâtiment multisport a enchanté de nombreux sportifs.  
578 Au niveau de la Police et en particulier du concept de stationnement, le Conseil communal a  
579 effectué quelques adaptations tarifaires, afin de répondre au mieux aux demandes des  
580 commerçants tout en préservant le but premier du concept de stationnement, à savoir de  
581 supprimer les véhicules ventouses et ainsi d'améliorer la rotation des véhicules sur les places de  
582 parc des zones du centre-ville. J'entends souvent des personnes se plaindre du manque de places  
583 de parc dans notre Commune. Je saisis donc l'opportunité qui m'est offerte de rappeler que le  
584 nouveau parking de covoiturage de 37 places est en fonction et souvent libre, tout comme le  
585 parking du Lussy qui offre 110 places.  
586 Au niveau de la cohésion sociale, je me plais de relever quelques actions qui commencent à  
587 connaître un franc succès. Je pense en particulier au Café associatif, au groupe de marche, à  
588 Châtel sympa mais surtout à Senior+. Ces actions permettent également d'améliorer le bien-être  
589 de nos citoyennes et citoyens.  
590 Notre Commune a eu la chance de rayonner loin à la ronde en accueillant une étape, non pas la  
591 moindre, du Tour de Romandie. Et que dire du Comptoir de la Veveyse? une réussite pour notre  
592 petite ville et notre district.  
593 Comme chaque année, mon rapport n'est pas exhaustif et ne reflète qu'une infime partie de la vie  
594 de notre commune.

595 Je souhaite terminer en remerciant Mme Chantal Vasta et MM. Olivier Grangier et Pascal Genoud,  
596 les Cheffe et Chefs de service, les collaboratrices et collaborateurs, vous, les membres du Conseil  
597 général et bien sûr mes collègues du Conseil communal, pour le travail accompli tout au long de  
598 l'année.

## 599 **DISCUSSION GENERALE**

600 La parole n'étant plus demandée, la discussion générale est close.

601 **Le Conseil général prend ainsi acte du Rapport de gestion 2023, qui est le reflet de la**  
602 **gestion de la Commune de Châtel-St-Denis par le Conseil communal.**

## 603 **Récusation de M. le Syndic**

604 M. Charles Ducrot, Syndic, concerné par le point suivant, se récusé et sort de la salle des débats.

## 605 **9. Message n°73abc – Protection de l'environnement et aménagement** 606 **du territoire – Le Gottau –**

### 607 **73a – Evacuation des eaux – Déviation et remplacement de collecteurs** 608 **d'eaux claires – Crédit d'engagement de 300 000 francs – Approbation;**

## 609 **Représentant du Conseil communal**

610 **M. Thierry Bavaud, Conseiller communal en charge de l'Environnement, résume le Message**  
611 **ci-après:**



**Message n°73a du Conseil communal au Conseil général**

**Objet: Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Evacuation des eaux – Le Gottau – Déviation et remplacement de collecteurs d'eaux claires – Crédit d'engagement de 300 000 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°73a concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 300 000 francs destiné à la déviation et au remplacement de collecteurs d'eaux claires (EC) au Gottau, selon les mesures PGEE 5.10 et 8.24.

**Préambule**

En séance du 13 décembre 2023, le Conseil général a décidé de reporter le Message n°66 concernant un crédit d'engagement de 530 000 francs destiné à la déviation et au remplacement de collecteurs EC au Gottau, selon les mesures PGEE 5.10 et 8.24. Le Conseil communal a pris en considération les arguments développés par la Commission financière fondant son préavis défavorable. Afin que les coûts engendrés par une éventuelle dépollution des sols soient à la complète charge du pollueur et que la responsabilité de la démarche juridique à son encontre n'incombe qu'au seul propriétaire de la parcelle, le Conseil communal a choisi de modifier le tracé de l'ouverture des fouilles au plus près de son pourtour. Après analyse et validation des bureaux d'ingénieurs-conseils MGI et Ribl, le Service technique a proposé au Conseil communal de saisir l'opportunité de regrouper, dans la même fouille, plusieurs services.

Ainsi, dans le même temps où la fouille du collecteur d'eaux claires est ouverte, il sera procédé au remplacement de la conduite d'eau potable. En outre, le nouveau tracé (Nord), tel que défini dans le périmètre du terrassement, évite de devoir prendre des mesures de dépollution. L'objectif poursuivi par ce nouveau tracé est de réduire les travaux sur la parcelle tierce afin de les reporter sur le domaine public jusqu'à l'exutoire dans la Veveyse.

C'est pourquoi, au vu de tous les services à modifier dans ce secteur, le Message 73 a été décliné en trois volets a, b et c, en fonction de leurs rubriques comptables respectives.

**But de la dépense**

Dans le secteur du Gottau, situé sur la rive droite de la Veveyse à l'Ouest de l'autoroute, le PGEE communal prévoit deux mesures sur le réseau communal d'eaux claires.

**Mesure PGEE 5.10:** déviation des collecteurs d'eaux claires situés dans le périmètre du PAD. Deux collecteurs traversent le périmètre du PAD dans l'emprise des futurs bâtiments.

Un nouveau collecteur de déviation est prévu à partir de la chambre 800031 le long de la limite Nord de la parcelle (diam. 500mm sur environ 40 mètres).

Au niveau de la chambre 1602, le deuxième collecteur sera aussi repris dans la déviation (diam. 600 mm sur environ 40 mètres).

Le nouveau collecteur suivra ensuite la limite Ouest de la parcelle (diam. 600 mm sur environ 75 mètres). Sur ce tronçon, le traitement éventuel d'une pollution sera pris en charge par le propriétaire dans le cadre du terrassement.

Le dernier tronçon du nouveau collecteur traversera la route communale (diam. 600 mm sur environ 45 mètres) jusqu'au nouvel exutoire qui sera créé dans la Veveyse, en aval du pont.

**Mesure PGEE 8.24:** garantie de la capacité hydraulique. Le collecteur d'eaux claires qui traverse la route de Prautey est actuellement sous-dimensionné et doit être remplacé sur environ 30 mètres entre les chambres 1598 et 1602. Ce nouveau collecteur aura un diamètre de 250 mm contre 200 mm actuellement.

Comme évoqué dans le préambule, le tracé a été modifié pour permettre d'éviter les zones polluées. Cela a pour conséquence de déplacer le dernier tronçon et l'exutoire dans la Veveyse pour demeurer le plus possible sur le domaine public communal. Cette modification permettra également de poser une conduite d'eau potable parallèlement au collecteur d'eaux claires.

Le montant tient compte des travaux de construction et des prestations de géomètre et d'ingénieur.

**Plan de financement**

*Rubrique comptable 2024.073a / 7201.5030.20*

**Coût total estimé à la charge de la commune**

**Fr. 300'000.00**

Montant de 350'000 francs inscrit à la planification financière 2023-2027, à la charge du budget des investissements 2024-2025, et prévu en montant d'intention au budget 2024.

**Charges annuelles d'amortissement planifiées, dès 2025**

Amortissement (durée d'utilisation: 80 ans) 1,25% de Fr. 300'000.00

Fr. 3'750.00

**Charges annuelles d'intérêt**

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

**Estimations des charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

**Conclusion**



**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce montant de 300 000 francs destiné à la déviation et au remplacement de collecteurs d'eaux claires, situés au Gottau.**

Châtel-St-Denis, mars 2024

Le Conseil communal

612 **Rapport et préavis de la Commission financière**

613 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a  
614 analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un **préavis favorable**.

615 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

616 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

617 **EXAMEN DE DÉTAIL**

618 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant  
619 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au crédit d'engagement de  
620 300 000 francs destiné à la déviation et au remplacement de collecteurs d'eaux claires, situés au  
621 Gottau.

622 **Article premier**

623 Pas d'observation. Adopté.

624 **Article 2**

625 Pas d'observation. Adopté.

626 **Article 3**

627 Pas d'observation. Adopté.

628 **Titre et considérants**

629 Pas d'observation. Adoptés.

630 **Vote d'ensemble**

631 **À l'unanimité des 44 membres présents, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de**  
632 **300 000 francs destiné à la déviation et au remplacement de collecteurs d'eaux claires, situés au**  
633 **Gottau, tel que présenté:**

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

v u

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, RSF 710.1);
- le Message n°73a du Conseil communal, du 26 mars 2024;
- le Rapport de la Commission financière,

**ARRÊTE**

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 300 000 francs destiné à la déviation et au remplacement de collecteurs d'eaux claires, situés au Gottau.

**Article 2**

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur des infrastructures de traitement des eaux usées, et leurs frais seront amortis en fonction de leur durée d'amortissement, soit sur 80 ans à 1,25%, à partir de 2025.

**Article 3**

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi adopté par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 22 mai 2024.

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

Le Président:  
Nicolas Genoud

La Secrétaire:  
Nathalie Defferrard Crausaz



634 **73b – Approvisionnement en eau – Déviation, remplacement et pose de**  
635 **nouvelles conduites – Crédit d’engagement de 285 000 francs –**  
636 **Approbation;**

637 **Représentant du Conseil communal**

638 **M. Thierry Bavaud, Conseiller communal en charge de l’environnement,** résume le Message  
639 ci-après:

Message n°73b du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Protection de l’environnement et aménagement du territoire – Approvisionnement en eau – Le Gottau – Déviation, remplacement et pose de nouvelles conduites – Crédit d’engagement de 285 000 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l’honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°73b concernant l’octroi d’un crédit d’engagement de 285 000 francs destiné à la déviation, au remplacement et à la pose de nouvelles conduites d’adduction d’eau, au Gottau.

**But de la dépense**

Le PGEE communal prévoit deux mesures sur le réseau communal d’eaux claires (Message 73a) dans le secteur du Gottau, situé sur la rive droite de la Veveysse à l’Ouest de l’autoroute. Le nouveau tracé offrira l’opportunité de remplacer la conduite d’adduction d’eau.

Deux mesures complémentaires inscrites dans le PIEP (plan des infrastructures d’eau potable) seront exécutées.

Tronçon 1: La conduite d’adduction d’eau existante, en mauvais état, va être remplacée par une nouvelle conduite en FD DN 200 mm parallèlement au collecteur d’eaux claires.

Tronçon 2: Maillage dans la future route d’accès aux immeubles du Gottau et déviation de la conduite existante du Chemin de la Chaux. Une nouvelle conduite en PE DE 250 mm sera posée. Cette conduite est prise en charge par le propriétaire. Cependant, le surdimensionnement et l’âge élevé de la conduite sont pris en charge par la Commune.

Tronçon 3: Raccordement à la conduite existante. Ce petit tronçon servira de jonction entre les deux conduites. Elle se fera en PE DE 160 mm.

Les différents montants tiennent compte des travaux de construction et des prestations de géomètre et d’ingénieur.

A noter que les taxes d’eau potable qui seront facturées au propriétaire sont estimées à 360 000 francs.

**Plan de financement**

*Rubrique comptable 2024.073b / 7101.5030.10*

<b>Tronçon 1</b>	<b>Fr.</b>	<b>160'000.00</b>
<b>Tronçon 2</b>	<b>Fr.</b>	<b>85'000.00</b>
<b>Tronçon 3</b>	<b>Fr.</b>	<b>40'000.00</b>
<b>Coût total estimé à charge de la Commune</b>	<b>Fr.</b>	<b>285'000.00</b>

Montant de 310'000 francs inscrit à la planification financière 2023-2027, à la charge du budget des investissements 2024.

**Charges annuelles d’amortissement planifiées, dès 2025**

Amortissement (durée d’utilisation: 80 ans) 1,25% de Fr. 285'000.00 Fr. 3'562.50

**Charges annuelles d’intérêt**

La charge d’intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

**Estimations des charges d’exploitation**

Les charges d’exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

**Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l’engagement de ce montant de 285 000 francs destiné à la déviation, au remplacement et à la pose de nouvelles conduites d’adduction d’eau au Gottau.**

Châtel-St-Denis, mars 2024

Le Conseil communal

640





641 **Rapport et préavis de la Commission financière**

642 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a  
643 analysé votre Message. Sur l'aspect financier, elle donne un **préavis favorable**.

644 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

645 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

646 **EXAMEN DE DÉTAIL**

647 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant  
648 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au crédit d'engagement de  
649 285 000 francs destiné à la déviation, au remplacement et à la pose de nouvelles conduites  
650 d'adduction d'eau, au Gottau.

651 **Article premier**

652 Pas d'observation. Adopté.

653 **Article 2**

654 Pas d'observation. Adopté.

655 **Article 3**

656 Pas d'observation. Adopté.

657 **Titre et considérants**

658 Pas d'observation. Adoptés.

659 **Vote d'ensemble**

660 **À l'unanimité des 44 membres présents, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de**  
661 **285 000 francs destiné à la déviation, au remplacement et à la pose de nouvelles conduites**  
662 **d'adduction d'eau, au Gottau, tel que présenté:**

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

VU

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, RSF 710.1);
- le Message n°73b du Conseil communal, du 26 mars 2024;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 285 000 francs destiné à la déviation, au remplacement et à la pose de nouvelles conduites d'adduction d'eau, au Gottau.

**Article 2**

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur des infrastructures d'adduction d'eau, et leurs frais seront amortis en fonction de leur durée d'amortissement, soit sur 80 ans à 1,25%, à partir de 2025.

**Article 3**

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi adopté par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 22 mai 2024.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Nicolas Genoud

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz



663 **73c – Evacuation des eaux – Déviation et remplacement d'un collecteur**  
664 **d'eaux usées – Crédit d'engagement de 50 000 francs – Approbation;**

665 **Représentant du Conseil communal**

666 **M. Thierry Bavaud, Conseiller communal en charge de l'environnement**, résume le Message  
667 ci-après:

**Message n°73c du Conseil communal au Conseil général**

**Objet:** **Protection de l'environnement et aménagement du territoire – Evacuation des eaux – Le Gottau – Déviation et remplacement d'un collecteur d'eaux usées – Crédit d'engagement de 50 000 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°73c concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 50 000 francs en tant que contribution financière aux travaux de déviation et de remplacement d'un collecteur d'eaux usées (EU), au Gottau.

**But de la dépense**  
Dans le secteur du Gottau, situé sur la rive droite de la Veveyse à l'Ouest de l'autoroute, deux nouveaux immeubles vont être construits.  
Un collecteur d'eaux usées (eaux usées de la Frasse), inscrit au registre foncier, se trouve actuellement dans le Chemin de la Chaux. Afin de permettre l'exécution des nouvelles constructions, ce collecteur doit être déplacé.  
Ces travaux seront réalisés par le propriétaire, qui en sera le maître d'ouvrage. Cependant, au vu de l'âge de cette conduite, une partie doit être prise en charge par la Commune.  
A noter que les taxes d'épuration qui seront facturées au propriétaire sont estimées à 410 000 francs.

**Plan de financement**  
*Rubrique comptable 2024.073c / 7201.5030.20*

**Coût total estimé à la charge de la commune** **Fr. 50'000.00**

Montant de 350'000 francs inscrit à la planification financière 2023-2027, à la charge du budget des investissements 2024-2025.

**Charges annuelles d'amortissement planifiées, dès 2025**

Amortissement (durée d'utilisation: 80 ans)	1,25% de Fr. 50'000.00	Fr. 625.00
---	------------------------	------------

**Charges annuelles d'intérêt**  
La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

**Estimations des charges d'exploitation**  
Les charges d'exploitation sont couvertes par les taxes annuelles.

**Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce montant de 50 000 francs en tant que contribution financière aux travaux de déviation et de remplacement d'un collecteur d'eaux usées, situé au Gottau.**

Châtel-St-Denis, mars 2024 Le Conseil communal

668 **Rapport et préavis de la Commission financière**

669 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a  
670 analysé votre Message. Sur notre demande, il nous a été confirmé que le montant de 50 000  
671 francs ne sera pas dépassé, quelle que soit la nature du sol. Sur l'aspect financier, elle donne un  
672 **préavis favorable.**

673 **DISCUSSION GÉNÉRALE**

674 La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

675



676 **EXAMEN DE DÉTAIL**

677 **Le Président.** L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune demande de renvoi n'étant  
678 présentée, nous passons à l'examen de détail de l'arrêté relatif au crédit d'engagement de  
679 50 000 francs en tant que contribution financière aux travaux de déviation et de remplacement d'un  
680 collecteur d'eaux usées, situé au Gottau.

681 **Article premier**

682 Pas d'observation. Adopté.

683 **Article 2**

684 Pas d'observation. Adopté.

685 **Article 3**

686 Pas d'observation. Adopté.

687 **Titre et considérants**

688 Pas d'observation. Adoptés.

689 **Vote d'ensemble**

690 **À l'unanimité des 44 membres présents, le Conseil général approuve le crédit d'engagement de**  
691 **50 000 francs en tant que contribution financière aux travaux de déviation et de remplacement d'un**  
692 **collecteur d'eaux usées, situé au Gottau, tel que présenté:**

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELC0, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFC0, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFC0, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, RSF 710.1);
- le Message n°73c du Conseil communal, du 26 mars 2024;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

**Article premier**

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 50 000 francs en tant que contribution financière aux travaux de déviation et de remplacement d'un collecteur d'eaux usées, situé au Gottau.

**Article 2**

Ces travaux contribuent au maintien de la valeur des infrastructures de traitement des eaux usées, et leurs frais seront amortis en fonction de leur durée d'amortissement, soit sur 80 ans à 1,25%, à partir de 2025.

**Article 3**

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi adopté par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 22 mai 2024.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Nicolas Genoud

La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

693 M. Charles Ducrot, Syndic, revient dans la salle et prend connaissance des résultats.



694 **10. Rapport final relatif à la Proposition n°4 de M. Morgan Pires (UDC-**  
695 **PAI) demandant au Conseil communal de mettre sur pied une action**  
696 **de soutien économique à la population et au commerce local –**  
697 **Décision**

698 **M. Jérôme Allaman, Conseiller communal en charge des Finances,** présente le Rapport final  
699 ci-après:

<b>Rapport final du Conseil communal sur la proposition</b>
<b>n°4 de M. Morgan Pires (UDC-PAI) demandant de mettre sur pied une action de soutien économique à la population et au commerce local</b>
<p>En séance du 28 juin 2023, le Conseil général approuve la transmission de la proposition n°4 de M. Morgan Pires (UDC-PAI) déposée le 10 mai 2023 demandant au Conseil communal de mettre sur pied une action de soutien économique à la population et au commerce local.</p>
<b>Proposition de M. Morgan Pires, au nom du groupe UDC-PAI</b>
<p>M. Morgan Pires fait le constat suivant:</p> <p>« Le 14 décembre dernier, notre groupe intervenait afin de proposer un soutien à la population en cette période économiquement difficile. Lors de notre précédent Conseil, le 22 mars 2023, le Bureau ainsi que le Conseil communal ont préavisé négativement l'entrée en matière sur cet objet, notamment quant à la complexité de la mise en œuvre de celui-ci.</p> <p>Notre groupe s'est donc rangé derrière cette décision, ceci afin de ne pas perdre de temps, et de nous permettre de revenir rapidement avec une nouvelle proposition. Chose promise, chose due: notre Groupe a donc mis le cœur à l'ouvrage afin de proposer à nouveau un soutien économique pour nos citoyens et également pour nos commerçants.</p> <p>Renseignements pris, il s'avère que plusieurs organes communaux, régionaux et cantonaux ont mis en place des projets similaires grâce au soutien de la plateforme fribourgeoise Kariyon. Par exemple, la Commune d'Estavayer qui, à deux reprises, a lancé des actions de soutien et de relance économique en soutenant la création de bons destinés à être utilisés auprès des commerces locaux. Dans un autre ordre d'idée, la DSAS avait émis des bons Kariyon destinés aux habitants du Canton bénéficiant d'une réduction de leurs primes d'assurance-maladie.</p> <p>L'UDC-PAI a regretté le refus d'une baisse d'impôts décidé l'an dernier, mais rassuré par les chiffres annoncés ce soir qui sont meilleurs que prédit, notre groupe réaffirme sa volonté de soutenir nos citoyens et notre économie locale. Pour se faire, nous proposons donc d'allouer la somme de 500 000 francs au lancement d'une action de soutien économique. Cette dernière permettrait à chaque citoyen majeur qui le souhaite d'acquérir jusqu'à concurrence de 500 francs de bons Kariyon financés à hauteur de 25% par notre Commune. Ces bons ne seraient utilisables qu'auprès des commerces châtelais. De plus, si l'action ne devait pas avoir le succès escompté, seuls les achats effectifs de bons seraient facturés à la Commune. Le solde reviendrait donc dans la fortune communale.</p> <p>La plateforme Kariyon est déjà utilisée par plusieurs de nos commerçants châtelais et est reconnue pour son expérience dans le domaine. J'ai d'ores et déjà pris contact avec un responsable qui m'a assuré qu'une telle action était tout à fait envisageable et qu'il se tenait volontiers à disposition de nos autorités pour un échange et une présentation des différentes options. Pour que tout se passe au mieux, il nous paraît important d'intégrer également le CIA à cette initiative.</p> <p>Finalement, afin d'éviter toute perte de temps inutile, si le Conseil communal ne devait pas être en accord avec les montants ou pourcentages proposés pour cette action, nous l'invitons à faire une contreproposition et non à refuser d'entrer en matière. Cela permettra le cas échéant d'avoir une discussion de suite sur les avis de chacun et de faire bénéficier nos citoyens et commerçants de cette action rapidement. »</p>
<b>Réponse du Conseil communal</b>
<p>Dans ce rapport, le genre masculin est utilisé comme générique afin d'en faciliter la lecture.</p>
<b>Préambule</b>
<p>Comme l'explique la proposition de M. Morgan Pires, la conjoncture actuelle impacte l'économie locale ainsi que les consommateurs. Dans le présent Rapport final, le Conseil communal propose une mesure pour soutenir les citoyens les plus nécessiteux mais également ceux de toutes les classes sociales.</p> <p>Un groupe de travail, composé de collaborateurs du Dicastère des finances et du Dicastère des affaires sociales et de la cohésion sociale, a été constitué. Ce dernier a analysé différentes actions de soutien mises en place dans le Canton de Fribourg et a contacté un prestataire pour la mise en place de cette mesure. Il a également rencontré les représentants du Groupement des Commerçants, Artisans et Industriels (CIA) de Châtel-St-Denis.</p> <p>L'opération aura une durée limitée, de septembre 2024 à décembre 2025, sous réserve du solde du crédit d'engagement.</p>
<b>Infrastructure technique</b>



Afin de mettre en place cette opération de soutien, le Conseil communal propose de travailler avec la société Local Impact Sàrl, à Matran, startup à l'origine du projet Kariyon. Ce prestataire propose une infrastructure technique permettant d'émettre des cartes cadeaux à faire valoir auprès des commerçants châtelais. La gestion opérationnelle, administrative et technique de la solution digitale est assurée par Local Impact Sàrl.

Un site Internet spécifique sera créé avec différents éléments:

- une page d'accueil inventoriant les services et actions proposés par la Commune envers la population;
- une page de vente des cartes cadeaux;
- une page de référencement des commerçants participants;
- des pages de présentation individualisées par commerçant;
- un système complet de vente en ligne et de gestion des cartes cadeaux.

Tous les Châtelais majeurs recevront un code personnel qui leur permettra d'acheter ces cartes cadeaux en ligne ou à l'administration communale. Un QR code unique et sécurisé sera généré à chaque commande et il sera possible de recevoir son bon en format digital ou sur papier. Chaque personne pourra retrouver ses cartes cadeaux dans l'application mobile Kariyon.

Chaque commerçant participant pourra s'enregistrer sur la plateforme professionnelle Kariyon. La plateforme propose plusieurs fonctions comme l'outil de scan pour l'encaissement des cartes cadeaux, l'accès aux rapports administratifs, l'accès à la base de données des clients ainsi que le paramétrage du commerce.

L'infrastructure technique proposée par Local Impact Sàrl générera des frais de lancement (mise en place, accompagnement, implémentation des outils informatiques) facturés une seule fois et des frais de licences annuelles fondées sur le nombre de commerçants. Le budget ci-après précise ces frais.

La Commune de Châtel-St-Denis prend en charge le montant effectif des subventions ainsi que les frais de transaction effectifs des prestataires de paiement. Le solde des cartes non utilisées appartient entièrement à la Commune.

Après la fin de l'action de soutien économique, cette infrastructure technique pourrait être reprise par le CIA, sous réserve du paiement des frais de licences.

### Population

Afin de tenir compte de la remarque du groupe UO+PS émise lors de la transmission de la Proposition en séance du Conseil général du 28 juin 2023, le Conseil communal propose de définir trois catégories de bénéficiaires de cette action de soutien. Selon ces catégories, le montant de la subvention communale varie. Cela permet d'orienter le soutien principalement vers les personnes démunies. Les personnes de chaque catégorie recevront un code personnel leur permettant d'acquérir des cartes cadeaux avec la subvention définie.

Le tableau ci-dessous présente les trois catégories, le nombre approximatif de personnes de chaque catégorie, le pourcentage de subvention communale ainsi que la valeur maximale de la carte cadeau.

		Nombre personnes	Subvention communale	Limite d'achat En francs suisses
Catégorie 1	Personnes majeures en situation d'indigence habitant Châtel-St-Denis	100	100%	300
Catégorie 2	Personnes majeures au bénéfice de subsides habitant Châtel-St-Denis	1800	50%	300
Catégorie 3	Personnes majeures sans subsides habitant Châtel-St-Denis	5000	25%	200

Les personnes de la catégorie 1 recevront leurs cartes cadeaux via le Service social communal. Les personnes des catégories 2 et 3 pourront acheter leurs bons grâce à leur code personnel en ligne ou auprès de l'administration communale.

### Commerces

Cette opération a été élaborée en consultation avec les représentants du CIA et concerne l'ensemble des commerces châtelais intéressés, à l'exclusion des grandes surfaces et des banques.

### Budget et chiffre d'affaires généré

Le budget total de l'action, comprenant les subventions octroyées par la Commune et les frais du prestataire Local Impact Sàrl, s'élèverait à 504 800 francs.

Ce montant considère que l'ensemble des personnes majeures de Châtel-St-Denis achètent une carte cadeau de la valeur maximale autorisée. Afin de respecter le budget proposé par M. Morgan Pires, un plafond de subventionnement communal de 175 000 francs est fixé dans la catégorie 3. Ce plafond permettrait à environ 3500 personnes de la catégorie 3 d'acquérir un bon de la valeur maximale.

Le chiffre d'affaires (CA) généré pour les commerces participants s'élèverait ainsi à 1,27 million de francs.

Les frais de lancement du prestataire Local Impact Sàrl ne sont facturés qu'une fois et les frais de licences chaque année. Comme l'action dure au maximum de septembre 2024 à décembre 2025, les frais mentionnés sont les montants des deux années pour 60 commerces.



Les frais d'impression, d'envoi et de communication seront financés par le budget courant de la Commune concernant ces objets.

	Nombre personnes	Subvention communale		Total	CA généré
		En francs suisses		En francs suisses	En francs suisses
Catégorie 1	100	100%	300	30 000	30 000
Catégorie 2	1800	50%	150	270 000	540 000
Catégorie 3	3500	25%	50	175 000	700 000
<b>Total subventions communales</b>				<b>475 000</b>	<b>1 270 000</b>
Local Impact Sàrl - Frais de lancement uniques				11 800	
Local Impact Sàrl - Frais de licences (2 ans)				18 000	
Frais de transaction				20 000	
<b>Total Action soutien économique en francs suisses</b>				<b>524 800</b>	

### Crédit d'engagement

Afin de réaliser cette action de soutien, le Conseil communal soumet pour approbation au Conseil général l'octroi d'un crédit d'engagement de 524 800 francs. Il constitue une dépense nouvelle et unique à charge des budgets du compte de résultats 2024 et 2025. Le budget 2024 sera modifié à charge de 262 400 francs en 2024 sous la rubrique « 8500.3637.12 – Contributions ménages privés: action soutien économie locale ».

### Conclusion

Le Conseil communal approuve la mise en œuvre de l'action de soutien économique à la population et au commerce local. Il invite le Conseil général à en faire de même.

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour l'engagement d'un crédit de 524 800 francs, afin de soutenir la population et le commerce local.

Cette décision est sujette à referendum facultatif, conformément à l'art. 52 de la Loi sur les Communes.

Par cette conclusion, le Conseil communal entend ainsi liquider la requête exprimée sous Proposition n°4.

**Le Conseil général est appelé à voter sur la présente détermination.**

## 700 Rapport et préavis de la Commission financière

701 **Mme Carine Meyer, Présidente de la Commission financière.** La Commission financière a  
702 analysé le Rapport final. Sur l'aspect financier, elle donne un **préavis favorable**.

## 703 DISCUSSION GÉNÉRALE

704 **Mme Sandra Birbaum, Le Centre.** Ceci est une intervention au nom du groupe Le Centre. À la  
705 suite de la proposition de M. Morgan Pires du groupe UDC-PAI du 10 mai 2023, dont la  
706 transmission a été approuvée en date du 28 juin 2023 par le Conseil général, le Conseil communal  
707 nous propose ce soir la mise en place d'un système de soutien à la population.

708 Le groupe « Le Centre » soutient le Rapport final proposé par le Conseil communal qui rejoint la  
709 vision de notre parti politique. La mise en place de cette aide permettra de toucher toutes les  
710 classes sociales tout en apportant un soutien supplémentaire aux personnes nécessiteuses avec  
711 la mise en place de trois catégories de bénéficiaires;

- 712 - Catégorie 1: les personnes majeures en situation d'indigence, subvention communale à hauteur de 100%;
- 713 - Catégorie 2: les personnes majeures au bénéfice de subsides, subvention communale à hauteur de 50%;
- 714 - Catégorie 3: les personnes majeures sans subsides, subvention communale à hauteur de 25%.

715 De plus, l'initiative d'utiliser la plateforme Kariyon, qui a déjà fait ses preuves, est une bonne idée  
716 et permettra de soutenir notre population ainsi que nos commerces locaux et ceci avec la  
717 collaboration du CIA.

718 Pour conclure, le groupe « Le Centre » approuve la mise en œuvre de l'action de soutien  
719 économique à la population et au commerce local et invite le Conseil général à en faire de même.

720 Pour terminer, nous tenons à remercier le Conseil communal ainsi que les collaborateurs qui ont  
721 constitué le groupe de travail pour leur engagement dans ce projet.

722 **M. Daniel Jamain, PLR.** Nous remercions le Conseil communal et les services communaux pour  
723 le travail accompli, afin de proposer une solution à la demande du groupe UDC-PAI du 10 mai  
724 2023. A la fin de la lecture du rapport, les membres de notre groupe étaient circonspects quant aux  
725 résultats: 50 000 francs de frais pour 30 000 francs de dons en Catégorie 1. Pour les autres  
726 catégories, la participation risque, comme pour les précédentes actions, d'être très faible.



727 Nonobstant le fait que la solution favorise principalement les citoyens et citoyennes déjà au  
728 bénéfice de l'aide sociale, ce qui est une très bonne chose, nous regrettons que, pour favoriser  
729 100 personnes majeures, il faille mettre 50 000 francs dans le système. Nous ne nous sommes de  
730 loin pas opposés à venir en aide aux membres de notre collectivité dans le besoin et à apporter  
731 notre soutien aux commerces locaux. Cependant, pour un rendement si peu efficace dans la  
732 gestion d'un don, nous nous abstenons et voterons blanc.

733 **M. Morgan Pires, UDC-PAI.** Le groupe UDC-PAI a pris connaissance du Rapport final du Conseil  
734 communal. Nous regrettons cependant qu'une meilleure répartition de la somme n'ait pas pu être  
735 trouvée. En effet, notre groupe ne conteste pas le fait que la partie de la population la plus  
736 nécessiteuse bénéficie d'un subventionnement plus large de cette action. Cette idée était d'ailleurs  
737 évoquée sous une autre forme dans notre première Proposition du 14 décembre 2022. Remarque  
738 nous avait été faite qu'un certain flou régnait quant aux éventuels bénéficiaires. Cependant, nous  
739 constatons que selon la proposition, ou ses défenseurs, le flou peut aisément être dissipé.  
740 Malgré tout, nous aurions préféré que chaque citoyen, quelle que soit la catégorie à laquelle il  
741 appartienne, puisse bénéficier de bons jusqu'à concurrence du même montant.  
742 Nous sommes néanmoins conscients qu'il faut parfois trouver des consensus. Cela n'est-il pas  
743 l'essence même de notre démocratie? C'est pour cette raison que le groupe UDC-PAI se rallie à la  
744 proposition du Conseil communal et invite les autres groupes politiques à en faire de même.

#### 745 **Représentants du Conseil communal**

746 La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

747 **Le Président.** Nous avons pris note qu'aucune demande de modification n'a été déposée et nous  
748 passons directement au vote sur la détermination du Conseil communal telle qu'exposée dans le  
749 présent Rapport final.

#### 750 **Vote sur le Rapport final du Conseil communal**

751 **Par 39 voix sans opposition et 5 abstentions, le Conseil général approuve la demande**  
752 **d'engagement de crédit de 524 800 francs pour soutenir la population et le commerce local.**

753 **Le Président.** Pour rappel, cette décision ne pourra entrer en force qu'après l'adoption d'un  
754 règlement de portée générale, qui sera soumis à votre approbation tout prochainement.

### 755 **11. Divers.**

756 **Le Président.** Nous allons passer aux réponses du Conseil communal sur les questions laissées  
757 en suspens. À qui puis-je passer la parole?

#### 758 **A. Réponses du Conseil communal aux questions en suspens**

759 - n°17 de M. Jérôme Lambercy (UO+PS) relative au débardage des forêts communales par des chevaux;

760 **M. Thierry Bavaud, Conseiller communal en charge de l'Environnement.** Le Conseil  
761 communal souhaite apporter une réponse étayée à la question n°17 posée lors de la séance du 5  
762 octobre 2022 par M. Jérôme Lambercy, concernant le débardage du bois avec des chevaux. Cette  
763 question, initialement posée par Mme V. Glauser en juin 2022, a été reconduite lors de la séance  
764 du 5 octobre 2022.

765 Les forêts de la Commune sont principalement situées en montagne, dans des terrains escarpés,  
766 où les routes sont peu nombreuses et éloignées les unes des autres. Le relief accidenté du terrain  
767 rend difficile la traction animale. Les chevaux pourraient avoir du mal à manœuvrer sur les pentes  
768 abruptes et rocheuses, compromettant la sécurité et l'efficacité du débardage.

769 Depuis de nombreuses années, en fonction de la typologie du terrain communal, le bois est  
770 débardé à l'aide de câbles-grue mobiles. Ces machines permettent de rassembler le bois sous une  
771 ligne de câbles pour ensuite le remonter jusqu'à la route sur laquelle se trouve la machine. Une  
772 fois le bois mis à port de grue, il faut, à l'aide de tracteurs forestiers, reprendre ses grumes afin de  
773 finir le façonnage du bois et de le trier par assortiment pour préparer sa commercialisation. Un  
774 tracteur forestier équipé d'une grue permet d'augmenter la sécurité et de diminuer la pénibilité du  
775 travail des collaborateurs.

776 De plus, les chemins forestiers sont moins endommagés car, grâce à la grue, il est possible de  
777 poser du bois sur l'axe du chemin et ainsi ne pas abimer les banquettes en aval du chemin. Il ne



778 serait pas possible de débarder le bois avec des chevaux, d'abord en raison de la nature du terrain  
779 mais également pour des questions de place disponible. En effet, les chevaux ne peuvent pas  
780 accéder partout dans le peuplement et au vu de la taille des bois à sortir, le nombre de bêtes  
781 nécessaires diminuerait leur aisance à se déplacer. En outre, la place disponible aux abords des  
782 routes étant limitée, il est nécessaire d'empiler les bois pour avoir suffisamment de place pour y  
783 stocker le volume exploité sur chaque chantier, ce qui est impossible sans un tracteur équipé d'une  
784 grue forestière.

785 Quand ce n'est pas la nature du terrain qui empêche l'usage de machines forestières, c'est  
786 souvent la sensibilité du sol au tassement qui limite leur action. Afin de préserver ces terrains  
787 sensibles, l'emploi de câbles-grue permet aussi de diminuer l'impact au sol du débardage l'hiver.  
788 D'autre part, pour diminuer le frottement du bois sur le sol, il faut que ce dernier soit gelé pour  
789 imaginer faciliter le débardage avec des chevaux. Or, on remarque depuis quelques années que  
790 les jours de gel continus se font de plus en plus rares avec le réchauffement climatique et cela  
791 diminue grandement les possibilités d'action avec des chevaux de trait.

792 Aussi, tous les points susmentionnés démontrent qu'il ne serait pas judicieux voire impossible  
793 d'utiliser des chevaux pour le débardage du bois dans les forêts de la commune de Châtel-St-  
794 Denis, cela sans même pouvoir comparer le rendement et les coûts de chaque méthode. Un article  
795 paru dans *Terre et Nature* du 15 février 2024 parlait du débardage des bois avec des chevaux.  
796 Celui-ci mentionnait, je cite « *Une pratique marginale* »:

797 « *Le débardage avec les chevaux reste anecdotique en Suisse romande. C'est auprès des*  
798 *communes qu'il rencontre l'intérêt le plus notable. Et même dans ce cadre, les chantiers servent*  
799 *plus souvent de l'ordre de la démonstration destinée au grand public. Reste qu'une poignée de*  
800 *forestiers, tels que Freddy Golay aux Charbonnières (VD), effectuent des mandats réguliers avec*  
801 *des équidés. Pour celui qui devrait réaliser une vingtaine de sorties en 2024, l'utilisation des*  
802 *chevaux constitue un vrai atout dans des zones sensibles, telles que les prairies sèches ou les*  
803 *abords de rivières, où des engins motorisés porteraient atteinte à ces milieux fragiles* ». D'autres  
804 articles sont consultables sur Internet.

805 A la lecture de cette citation ci-dessus et de l'article de presse, on comprend bien que la possibilité  
806 de faire du débardage avec des chevaux existe mais uniquement dans des parcs péri-urbains, afin  
807 de régler quelques cas de petits arbres cassés par les intempéries, et où l'accès serait impossible  
808 à des machines. Au vu de la typologie des forêts de l'arrondissement 4.9, c'est-à-dire le nôtre, de  
809 la grosseur des bois exploités et des volumes qui proviennent de notre économie forestière, il ne  
810 nous est pas possible de mettre en œuvre cette pratique. Volontairement, dans ce rapport, nous  
811 n'avons pas abordé les éléments logistiques en lien avec les chevaux: transport, logement,  
812 nourriture qui seraient nécessaires pour pouvoir travailler plus d'une journée sur un site.

813 **Le Président.** Je vous remercie M. Th. Bavaud. M. Lambercy, êtes-vous satisfait de la réponse  
814 donnée par le Conseil communal?

815 **M. Jérôme Lamercy (UO+PS).** Je suis satisfait de la réponse, j'en prends acte et remercie  
816 M. Bavaud d'avoir reconsidéré la question et procédé à cette évaluation. J'ai entendu  
817 « démonstration », cela pourrait être une idée d'activité à développer dans le cadre de notre Cité  
818 de l'énergie.

819 *La question n°17 est ainsi considérée comme répondue.*

## 820 **B. Nouvelles questions**

821 - n°38 de M. Hubert Demierre (UDC-PAI) relative à la billetterie des Cultur@iles et à l'instauration  
822 d'un tarif préférentiel pour les habitants de la commune ou du district;

823 **M. Hubert Demierre, UDC-PAI.** Tout d'abord, le groupe UDC-PAI tient à préciser qu'il ne met  
824 nullement en question le soutien de 100 000 francs au budget 2024 destiné aux Cultur@iles, ni  
825 même ses actions et programmations qui sont toujours très appréciées.

826 Toutefois, plusieurs questions ont émané des rangs de notre groupe ainsi que de citoyens,  
827 notamment concernant les ventes de billets au grand public. Il n'est en effet pas rare que dès la  
828 mise en vente, certains spectacles soient complets dès l'ouverture de la billetterie car tous les  
829 billets sont réservés par les membres du club.

830 A nos yeux, cette situation n'est pas optimale et le système de mise en vente des billets doit être  
831 revu, afin que les citoyens de notre commune qui le souhaitent, puissent disposer d'un minimum  
832 de billets lors de la mise en vente, sans pour autant être membres du club. De plus, nous invitons à  
833 l'instauration d'un tarif indigène pour les châtelois ou veveysans, afin que ceux-ci puissent  
834 bénéficier de prix préférentiels comme cela se fait parfois dans d'autres communes.





835 Pour conclure et comme indiqué en préambule, nous soutenons les Cultur@iles et leur contribution  
836 à l'essor de la culture dans notre ville mais espérons qu'il sera possible de mettre en place des  
837 mesures visant à ne pas léser les citoyens châtelois, sachant qu'ils contribuent en partie au  
838 financement de l'Association.

839 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

840 - n°39 de M. Jérôme Volery relative relative à l'installation de poubelles facilitant le tri par catégorie  
841 de matériaux dans les bâtiments communaux;

842 **M. Jérôme Volery, Le Centre.** Le Conseil communal a-t-il déjà réfléchi à installer des poubelles de  
843 tri sélectif, par exemple PET, verre, papier ou autres à l'intérieur des bâtiments publics de notre  
844 Commune? Assurément, le tri des déchets paraît fastidieux et coûteux mais il est bon de montrer  
845 l'exemple à nos concitoyens. Cette action pourrait également contribuer à acquérir des points en  
846 lien avec le label « Cité d'énergie ». Cela pourrait être aussi une offre intéressante pour les  
847 manifestations privées ou publiques organisées par les sociétés locales qui devraient alors elles  
848 aussi faire attention à leur gestion des déchets, ce qui n'empêcherait pas qu'ils les évacuent, mais  
849 en ayant pris soin de les trier auparavant.

850 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

851 - n°40 de M. Julien Berthoud relative à relative à la mise à disposition d'eau en bouteille pour les  
852 séances du Conseil général;

853 **M. Julien Berthoud.** Ceci est une intervention spontanée. Il est vrai qu'à Châtel-St-Denis, nous  
854 bénéficions d'eau de source de première qualité et en rentrant dans la salle, j'observe qu'on nous  
855 distribue des bouteilles d'Henniez qui ne sont, à ce jour, pas spécialement connues pour être les  
856 meilleures qualitativement. De plus, en prenant la bouteille rose, avec un packaging plus ou moins  
857 sympathique, et en lisant de plus près, je m'aperçois que la provenance de la bouteille vient  
858 d'Italie, et plus précisément de la ville de Salò. Personnellement, j'aime beaucoup l'histoire et ses  
859 références, mais celle-ci n'a pas été des plus glorieuses. Disons que l'eau a coulé sous les ponts  
860 depuis... Mais j'invite le Conseil communal à proposer des solutions plus pérennes au niveau de  
861 l'eau, par exemple en distribuant des gourdes personnalisées que nous pourrions utiliser tout au  
862 long d'une législature.

863 *Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*

## 864 **C. Interventions diverses**

865 **Mme Patricia Genoud, UDC-PAI.** Monsieur le Président, cher Nicolas, au nom des membres du  
866 Conseil général, nous voulons te remercier chaleureusement pour la sortie du 20 avril. On constate  
867 que tu as déjà des contacts privilégiés car tu as trouvé une plage libre dans l'agenda de Mme  
868 Isabelle Chassot, afin qu'elle nous guide au sein du Palais Fédéral, qui plus est un samedi. Bravo  
869 pour cette performance. Après une agréable virée apéritive dans le Vully et un tour de ville de  
870 Morat, avec une météo capricieuse, nous sommes revenus sains et saufs dans notre contrée pour  
871 terminer notre journée récréative. Merci beaucoup pour ton organisation minutieuse et la bonne  
872 humeur de la journée.

873 **Le Président.** Merci Patricia, merci à vous tous, ça me touche profondément.

## 874 **D. Communications du Conseil communal**

875 - Relative à l'Action PET organisée par la Commission Energie et Environnement à la déchetterie;

876 **M. Roland Mesot, Conseiller communal, en charge de l'Energie.** Je saisis l'opportunité de la  
877 discussion sur le recyclage pour vous rappeler que ce samedi est organisée l'action PET mise sur  
878 pied par la Commission Energie et Environnement, qui vous informera sur les différentes modalités  
879 de recyclage du plastique à la déchetterie.



880 **E. Communications du Président – Allocution de fin d’année présidentielle**

881 **Le Président.** Chères et Chers collègues, le moment est venu pour moi de prendre congé de vous  
882 dans mon rôle de Président. Comme le veut la tradition, j’ai donc le plaisir de vous adresser  
883 quelques mots.

884 Après avoir commencé cette année présidentielle « Molo », me voilà déjà arrivé au terme de mon  
885 mandat. Lors de cet exercice présidentiel, j’ai pu apprendre que le rythme était important afin de  
886 garder une certaine qualité dans les débats et la gestion de la séance, telle une partition de  
887 tambour. Dès les premières mesures, le rythme était donné, surtout tenir le tempo, laisser le temps  
888 à chacun et chacune de s’exprimer et passer aux Messages suivants. Ne pas perdre le fil lors de  
889 passage délicat tel que les budgets, mettre quelques nuances notamment lors de réponses  
890 données aux questions, afin de respecter la partition du compositeur. Répéter plusieurs fois les  
891 passages délicats, tels que la possession des cartons, la prise du micro afin de s’exprimer  
892 clairement. Mais l’important dans une partition, c’est de terminer tous ensemble comme le disait si  
893 bien mon papa, à qui je fais un clin d’œil.

894 Je mets un point d’orgue sur cette dernière note. Après une année intense où j’ai eu un énorme  
895 plaisir à exercer cette fonction, je me permets de remercier mon groupe politique qui m’a fait  
896 confiance et soutenu tout au long de mon mandat. Mes remerciements s’adressent aussi à Mme  
897 Nathalie Defferrard Crausaz, ma coach, à vous toutes et tous Conseillers communaux et généraux  
898 pour votre ponctualité et votre sollicitude, aux chefs de services pour leurs présences aux séances  
899 du Conseil général. Je souhaite plein succès à notre nouvelle Présidente Ana Rita ainsi qu’au  
900 Vice-président Frank.

901 La parole n’étant plus demandée, en tant que musicien et pour la dernière fois en tant que  
902 « Président » je vous invite toutes et tous à partager le verre de l’amitié et un moment de  
903 convivialité, juste à côté, à la salle de l’Aigle.

904 Mesdames et Messieurs, je vous remercie beaucoup de votre attention.

905 Je vous donne rendez-vous, avec la nouvelle équipe de présidence, le mercredi 3 juillet 2024, à  
906 19.30 heures, à la salle du Tribunal.

907 *Applaudissements.*

908 La séance est levée à 21h37.

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

Le Président:

Nicolas Genoud



La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz

*Annexe: Liste des dépassements de crédit*

	Services	Rubriques	Libellé	Comptes 2023	Budget 2023	Ecart en francs	Ecart en %	Explications dépassement
1	Ecole le Bourg	2172.3130.12	Prestations de services de tiers: conciergerie	24 795.00		<b>24 795.00</b>		Remplacement personnel en arrêt maladie longue durée
2	Accueil Extrascolaire	2180.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	657 996.65	574610	<b>83 386.65</b>	14.51	Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation, la dotation en personnel a été augmentée de 2 équivalents plein temps à la rentrée scolaire 2023. Commentaires identiques pour les cotisations patronales.
3	Piscine communale	3412.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	62 118.00	22 250.00	<b>39 868.00</b>	179.18	Le dépassement concerne l'installation d'un système Granudos pour le traitement de l'eau de baignade et une panne sur l'installation de déshumidification.
4	Patinoire communale	3413.3130.19	Prestations de services de tiers: agences d'emploi	37 131.05		<b>37 131.05</b>		Remplacement personnel en arrêt maladie longue durée
5	Halle de sport du Lussy communale	3414.3300.40	Amortissements planifiés: bâtiments du patrimoine administratif	435 316.20	227 050.00	<b>208 266.20</b>	91.73	Amortissement de la part de la salle triple acheté à ASSCOV, amortissement sur 20ans (en contre partie l'amortissement de la piscine supprimé suite à la vente - Fr. 96 731.20)
6	Structures d'accueil extrafamilial de jour	5451.3637.03	Contributions ménages privés: accueil familial de jour	305 843.35	250 000.00	<b>55 843.35</b>	22.34	Il y a eu plus de placement d'enfants chez les mamans de jour que dans les crèches.
7	Aide matériel	5720.3637.04	Contributions ménages privés: aides matérielles	24 287.90		<b>24 287.90</b>		Il s'agit de la prise en charge des frais d'obsèques pour des personnes indigentes conformément à l'article 73 al. 4 de la loi sur la santé qui précise que les frais d'enterrement d'une personne dans le besoin au sens de la législation sur l'aide sociale sont pris en charge par sa commune de domicile.
8	Service social communal	5790.3637.04	Contributions ménages privés: aides matérielles	1 365 970.37	1 330 000.00	<b>35 970.37</b>	2.70	Ce dépassement s'explique par une situation exceptionnelle liée à un bénéficiaire pour lequel le service social a géré le rétroactif.
9	Routes communales	6150.3300.60	Amortissements planifiés: biens meubles du patrimoine administratif	133 379.85	92 900.00	<b>40 479.85</b>	43.57	Le budget des amortissements des véhicules a été sous-évalué.
10	Approvisionnement en eau	7101.3101.03	Achat d'eau	51 997.65	20 900.00	<b>31 097.65</b>	148.79	La raison de ce dépassement est que le service de l'environnement, a facturé rétroactivement de 2019 à 2023, les concessions de Villard-Bony et d'Incrota pour l'utilisation des eaux souterraines publiques, pour un montant total de Fr. 43'000.-.
11	Ordures ménagères	7301.3130.09	Frais élimination des déchets	218 089.20	173 800.00	<b>44 289.20</b>	25.48	Le dépassement concerne les frais en lien avec la collecte des déchets alimentaires via le système GastroVert. Ces coûts n'avaient pas encore été prévus au budget.
12	Tourisme	8400.3170.02	Frais de manifestation d'envergure	25 815.70		<b>25 815.70</b>		Cette rubrique enregistre les dépenses liées à la manifestation Fri'Gliss. Compte tenu de la météo, les recettes n'ont pas pu équilibrer les charges.
13	Centre artisanal - CAB	9631.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	283 383.20	228 450.00	<b>54 933.20</b>	24.05	Ce dépassement s'explique d'une part par les frais de chauffage des années 2021 et 2022 à la charge de la commune comptabilisés en 2023 et aux indemnités de baisse de loyer versées aux locataires ayant subi des nuisances durant les travaux d'Animavet.
<b>Total des dépassements</b>						<b>706 164.12</b>		